

Amélioration et valorisation des entrées de villes et villages

 Guide des bonnes pratiques



Le mot du Président



Ce début d'année 2023 marque l'aboutissement d'un projet qui nous mobilisait depuis 2017 : l'étude pour l'aménagement et la valorisation des entrées de ville et de village sur le territoire du Parc naturel régional du Doubs Horloger.

Initiée par le PETR du Pays Horloger, en partenariat avec l'agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté et le Conseil pour l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement du Doubs, cette étude concernait au départ 6 communes situées le long de la route départementale 437, dorsale de notre territoire, identifiée comme prioritairement touchée par un développement urbain important et rapide, subissant ainsi de fortes dégradations paysagères et architecturales.

Face à ce constat, un travail a donc été lancé dans l'objectif de mieux appréhender les problématiques liées aux entrées de villes, pour comprendre et définir leurs enjeux en matière d'aménagement, et proposer des outils permettant aux acteurs locaux de passer à l'action.

Le guide dont vous disposez est le résultat de l'étude réalisée : ce document est un recueil de conseils et de recommandations face aux problématiques soulevées lors des diagnostics. Il est destiné à vous, élus, municipalités, communes du Parc, en tant qu'outil de sensibilisation et d'information, pour vous accompagner lors d'un réaménagement ou d'une revalorisation des entrées de vos communes.

L'objectif du Parc naturel régional du Doubs Horloger est de mener à bien des projets qui contribuent à rendre le territoire plus durable, et d'améliorer la préservation de ses patrimoines naturels, paysagers et architecturaux. Le guide que vous tenez entre vos mains nourrit cette ambition : vous aider à davantage considérer les espaces d'entrées de vos villes et de vos villages, vitrines du cadre de vie de vos habitants où se joue l'image du territoire, afin de rendre ces espaces plus qualitatifs.

Bonne lecture !

Denis LEROUX, Maire de Grand-Combe-des-Bois,
Président du Parc naturel régional du Doubs Horloger

Initié par le Parc naturel régional du Doubs Horloger, ce guide a été réalisé en partenariat avec l'agence d'urbanisme de Besançon centre Franche-Comté et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Doubs. Le Service Territorial d'Aménagement de Pontarlier a également apporté un appui technique.

La rédaction de ce guide a bénéficié du soutien financier de la région Bourgogne - Franche-Comté et du Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du massif du Jura. Tous les partenaires et financeurs du projet sont vivement remerciés.



Réalisation



Financements



À quoi sert ce guide ?

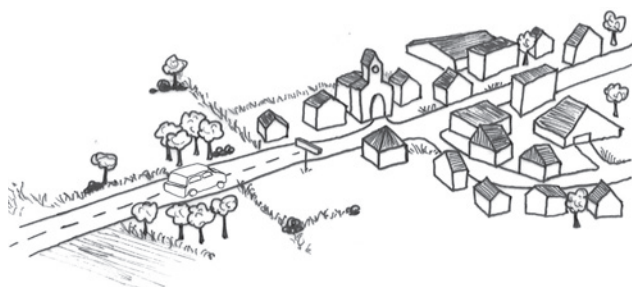
Communes, élus, municipalités : ce guide vous est destiné !

Il s'agit d'un outil d'information et de sensibilisation pour vous aider à davantage considérer les espaces d'entrées de vos villes et villages, concevoir et mettre en oeuvre des actions pour les améliorer.

En tant que maîtrise d'ouvrage, vous pouvez vous appuyer sur ce document dans le cadre d'un réaménagement ou d'une revalorisation des entrées de vos communes. Ce guide peut servir de support à la rédaction d'un cahier des charges et d'accompagnement à une maîtrise d'oeuvre, afin d'inclure au mieux les dimensions de qualité paysagère, urbaine et architecturale qu'impliquent des éventuels travaux aux entrées de vos communes.

Qu'appelle-t-on entrée de ville ou village ?

On considère une entrée de ville ou village comme la zone de transition entre l'espace à dominante agricole ou naturelle et l'espace urbanisé d'une commune. Au-delà du panneau d'entrée de la commune, considéré comme la limite officielle, nette, une entrée de ville se définit par le ressenti des usagers et traduit ainsi le séquençage de plusieurs ambiances, pouvant être plus diluées le long de l'axe routier.



Pourquoi s'intéresser aux entrées de ville sur le territoire du Doubs Horloger ?

Traditionnellement, les secteurs d'entrées de ville offrent des conditions attrayantes et favorables à un développement urbain important et rapide. L'accessibilité, l'effet vitrine, la disponibilité et le faible coût du foncier ont tendance à y faciliter la construction sous des formes consommatrices d'espaces (zones d'activités économiques ou zones d'habitats pavillonnaires, par exemple).

Cette forte attractivité tend à standardiser ces espaces et menace d'ôter l'identité et la valeur patrimoniale des villes et villages concernés. Les constructions réalisées en entrée de ville négligent malheureusement souvent la connexion et la cohérence au centre-ville et aux quartiers proches, manquent de qualité architecturale et d'intégration paysagère. Cette disharmonie nuit à la qualité du cadre de vie et donne une image dégradée du

territoire. Au sein du Doubs Horloger, aujourd'hui classé Parc naturel régional, notamment reconnu pour ses spécificités urbaines, ce modèle de développement et d'extension est donc à éviter.

Dans les communes du Doubs Horloger, les principales problématiques d'évolution et de dégradation des entrées de ville s'articulent autour de la forte dynamique d'urbanisation, notamment engendrée par la proximité avec le territoire suisse. Les communes les plus accessibles le long des axes routiers principaux sont les plus touchées.

Quels sont les objectifs ?

À travers cette meilleure connaissance du fonctionnement des entrées de ville, il s'agit de prendre la mesure des actions à mettre en oeuvre afin de réduire l'écart entre le paysage tel que perçu depuis l'entrée de la commune, et les paysages du territoire du Doubs Horloger.

Il s'agit aussi d'identifier les actions à mettre en oeuvre pour préserver ou améliorer l'aménagement des secteurs d'entrées de ville.

Les entrées de ville au cœur d'un territoire

Prendre en compte les spécificités du paysage, préserver les caractéristiques paysagères locales, porter attention à la qualité de l'urbanisme et de l'architecture, considérer les espaces de vie dans leur globalité et de manière transversale selon leur histoire, leur organisation, leurs usages... Sont autant de conseils qui s'appliquent aux secteurs d'entrées de ville, mais également pour tout autre projet d'aménagement sur le territoire du Doubs Horloger.

Le guide réunit à la fois des recommandations ciblées pour les entrées de ville, et des indications pertinentes pour l'ensemble du territoire, au regard des objectifs fixés dans la Charte du Parc.

Comment s'organise-t-il ?

Ce guide se constitue d'une partie introductive et de 14 fiches de conseils, regroupées en thématiques permettant de prendre en compte et traiter à la fois le paysage des entrées de ville et leur aménagement. Ces fiches peuvent être consultées indépendamment les unes des autres, sans ordre imposé : les thèmes abordés ne sont pas classés par hiérarchisation. Dans le cadre d'un réaménagement et d'une revalorisation

d'entrée de ville, il convient d'aborder tous les aspects cités ci-dessous, autant d'ordre paysager, qu'urbain et architectural.

Les espaces d'entrée de ville sont à percevoir comme un ensemble qu'il faut appréhender de manière globale. Toutes les thématiques sont liées et les fiches s'articulent ensemble.

1. Grand paysage

De quoi parle-t-on ?

Le grand paysage est une portion de territoire résultant des réalités géomorphologiques du site et de l'adaptation des activités humaines à ces réalités. C'est le cadre dans lequel s'insère mon village : ma vallée, mon plateau, ma montagne...

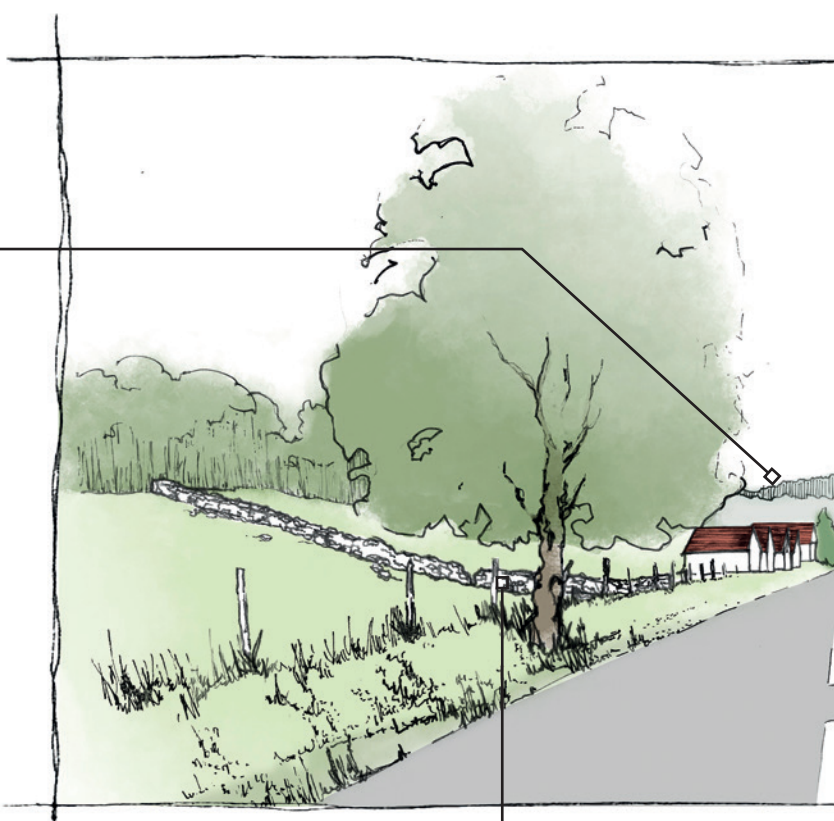
Les fiches correspondantes

- 1.1.** Maintenir et prendre en compte les spécificités des paysages du Doubs Horloger
- 1.2.** Maintenir les activités agricoles et sylvicoles
- 1.3.** Respecter la physionomie villageoise

2. Paysage local

De quoi parle-t-on ?

Le paysage local est formé par l'ensemble des éléments qui constituent l'écrin de mon village : herbage, haies, murets, bois, falaises... La pierre de ma vallée n'est pas forcément la même que celle de la vallée d'à côté, les prairies et murs de pierres sèches ne sont pas précisément identiques sur chaque plateau.



Les fiches correspondantes

- 2.1.** Prendre en compte le végétal
- 2.2.** Utiliser et valoriser la roche
- 2.3.** Respecter les manifestations géologiques et géographiques de l'eau

5. Architecture

De quoi parle-t-on ?

L'architecture est étudiée au regard de l'impact visuel des bâtiments présents, de l'apparence de leurs façades, de la pertinence des matériaux et des volumétries employés. Les typologies de constructions, (individuelles, collectives, commerciales, patrimoniales...) et leur traitement influencent la perception globale de mon entrée de ville.

Les fiches correspondantes

- 5.1. Mettre en valeur les éléments du patrimoine
- 5.2. Améliorer la qualité des façades
- 5.3. Respecter la volumétrie

4. Urbanisme

De quoi parle-t-on ?

La composition du paysage urbain correspond à une impression d'ensemble de projets généralement individuels : bâtiments, ouvrages de voirie, espaces publics ou végétalisés... L'implantation et la dimension des constructions, ainsi que la différenciation nette des espaces propres à chaque usager, participent à l'identité de l'entrée de ma commune.

Les fiches correspondantes

- 4.1. Matérialiser la rue en entrée de ville
- 4.2. Marquer les limites en entrée de ville
- 4.3. Organiser l'implantation du bâti en entrée de ville

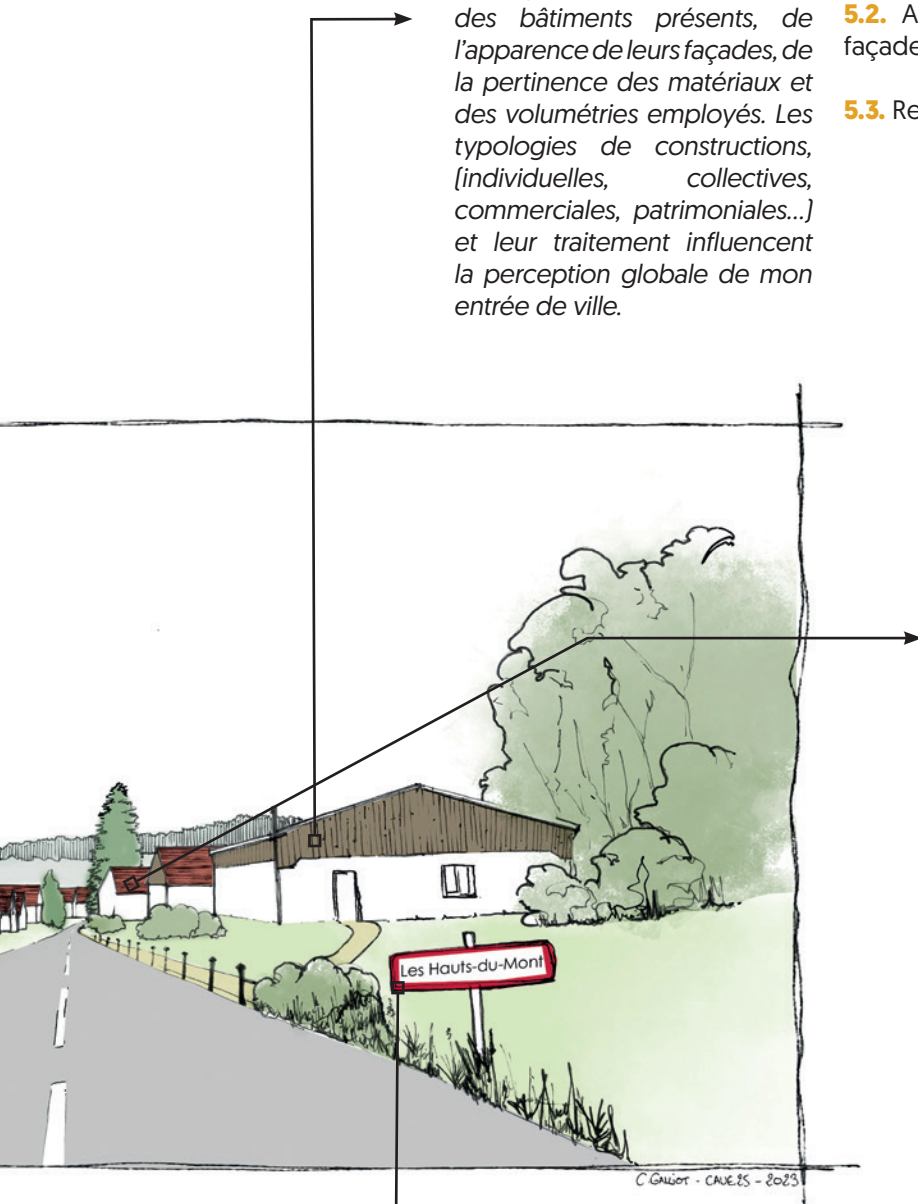
3. Cadre de vie

De quoi parle-t-on ?

Le cadre de vie est étudié au regard de l'impact de la présence visible, judicieuse ou excessive, d'éléments émergents : les équipements techniques, le mobilier urbain et la signalétique, souvent verticaux et de hauteur variable.

Les fiches correspondantes

- 3.1. Être « économe » et cohérent en mobilier
- 3.2. Maîtriser la publicité et la signalétique



Comment l'utiliser ?

Avant de parcourir ce guide, et afin de l'utiliser au mieux, il est conseillé d'effectuer un travail amont :

1 JE CARACTÉRISE LE PAYSAGE DE MA COMMUNE

Les bonnes questions à se poser :



À quoi ressemble le paysage de ma commune ?

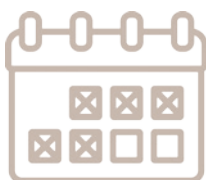
À quoi ressemble le paysage de mes entrées de ville ?

Quels sont les éléments principaux et caractéristiques de ces paysages ?

Est-ce que le paysage de ma commune et le paysage de mes entrées de ville montrent la même chose ?

2 J'ÉVALUE LA QUALITÉ DES ENTRÉES DE MA COMMUNE

Les bonnes questions à se poser :



À quoi ressemble l'aménagement de mes entrées de ville ?

Quels sont les éléments présents de mobilier, de signalétique ?

Qu'est-ce qui caractérise la rue et le bâti autour ?

Quelle est l'impression générale des entrées de ville ?

3 J'IDENTIFIE LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

Suivant les réponses obtenues aux questions précédemment posées, qu'y aurait-il à faire pour améliorer la qualité des entrées de ma commune ?



Quelles sont les actions à mettre en place pour améliorer la prise en compte du paysage au sein des entrées de ville ?

Quelles sont les actions à mettre en place pour améliorer qualitativement l'aménagement des entrées de ville ?

Par exemple :

- Ouvrir les perspectives et les points de vue pour donner davantage à voir le paysage ?
- Mettre en cohérence la signalétique ?
- Limiter ou harmoniser le mobilier urbain ?
- Préserver les espaces agricoles et forestiers en entrée de ville ?



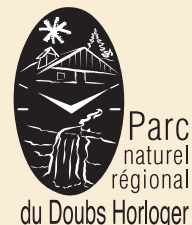
COMMENT RÉPONDRE À CES QUESTIONS ?

- Piochez dans vos connaissances personnelles : que savez-vous déjà, en tant qu'élu, sur votre commune ?
- Interrogez les habitants : quels sont leurs usages, leurs relations à l'aménagement de la commune, leurs impressions sur la qualité de vie globale ?
- Appuyez-vous sur les ressources bibliographiques existantes : l'Atlas des paysages de Franche-Comté, le diagnostic et la Charte du Parc naturel régional du Doubs Horloger, etc.
- Rapprochez-vous des partenaires techniques locaux :

25 Doubs
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Les conseillers du CAUE du Doubs :

03 81 68 37 68



**Les techniciens du Parc naturel régional
du Doubs Horloger :**

03 81 68 53 32

Sommaire

1. Grand paysage	08
1.1. Maintenir et prendre en compte les spécificités des paysages du Parc naturel régional du Doubs Horloger	08
1.2. Maintenir les activités agricoles et sylvicoles	12
1.3. Respecter la physionomie villageoise	14
2. Paysage local	16
2.1. Prendre en compte le végétal <i>Palettes et formes boisées</i>	16
2.2. Utiliser et valoriser la roche <i>Falaises, affleurements rocheux, murs et murgers</i>	20
2.3. Respecter les manifestations géologiques et géographiques de l'eau	22
3. Cadre de vie	24
3.1. Être « économe » et cohérent en mobilier	24
3.2. Maîtriser la publicité et la signalétique	26
4. Urbanisme	28
4.1. Matérialiser la rue en entrée de ville	28
4.2. Marquer les limites en entrée de ville	32
4.3. Organiser l'implantation du bâti en entrée de ville	34
5. Architecture	36
5.1. Mettre en valeur les éléments du patrimoine	36
5.2. Améliorer la qualité des façades	38
5.3. Respecter la volumétrie	42

Afin d'éviter d'alourdir la rédaction du guide, la terminologie choisie pour parler des zones d'entrées des villes et villages du territoire sera « entrée de ville » et concernera tous les types de commune. Dans ce guide, l'abréviation PNR signifie « Parc naturel régional ».

1.1

Maintenir et prendre en compte les spécificités des paysages du Doubs Horloger



Pourquoi

prendre en compte les spécificités des paysages ?

Chaque paysage est spécifique : préserver le cadre de vie et convenablement traiter les entrées de ville passent en premier lieu par l'identification, le respect et la mise en valeur de ces spécificités paysagères.

Les caractéristiques des paysages participent ainsi au cadre de vie et plus globalement à l'identité et à la qualité d'un territoire.

Dans le cas du Doubs Horloger, la forte dynamique de développement de l'urbanisation que connaît le territoire a des impacts sur les paysages et le cadre de vie du territoire.

Si les éléments spécifiques du paysage ne se retrouvent plus en entrée de ville, cela conduit à une banalisation de ces secteurs qui constituent la première image d'un territoire ou d'une commune.



Définition de la notion de paysage

« Le paysage est une partie de territoire tel que perçu par les populations et dont le caractère résulte de facteurs humains et/ou naturels et de leurs interrelations. »

Convention européenne du paysage de Florence, 2000



Comment

prendre en compte les spécificités des paysages ?

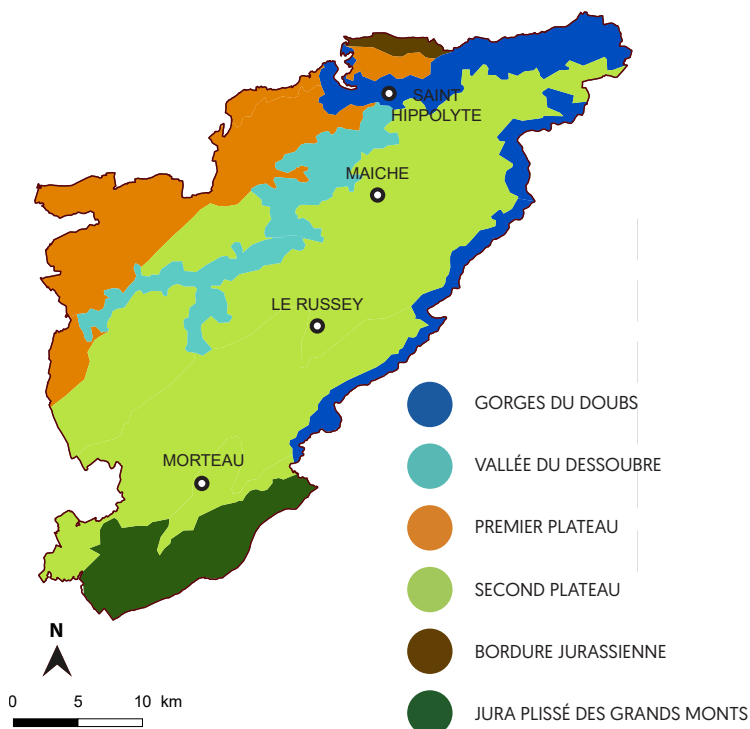
Toute démarche visant à intégrer les paysages dans un projet peut s'appuyer sur les étapes suivantes :

1/ Identifier l'entité paysagère dans laquelle se situe sa commune

Le territoire du PNR du Doubs Horloger s'inscrit dans une diversité de paysages décrits dans l'Atlas des paysages de Franche-Comté : cet ouvrage distingue les différentes unités et sous-unités paysagères et en décrit les principales caractéristiques.

Cette première étape permet de mieux appréhender ce qui fait l'identité locale afin de l'intégrer dans un projet global et de favoriser sa préservation et sa valorisation.

Les unités paysagères du Doubs Horloger

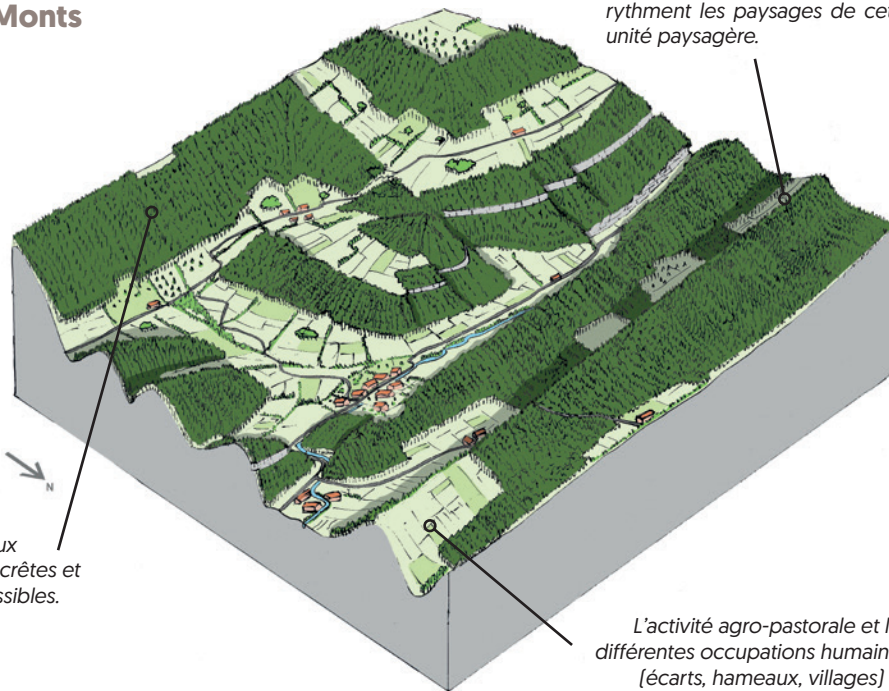


Unité paysagère Le Jura plissé des Grands Monts

Voici, à titre d'exemple, le bloc-diagramme de l'unité paysagère du Jura Plissé des Grands Monts.

Il représente les grandes caractéristiques paysagères de la partie située au Sud du PNR du Doubs Horloger.

Chaque bloc-diagramme de chaque unité paysagère du Parc est à retrouver dans la Charte du PNR du Doubs Horloger.



Les plissements du relief rythment les paysages de cette unité paysagère.

Les peuplements de résineux occupent les sommets des crêtes et les secteurs les moins accessibles.

L'activité agro-pastorale et les différentes occupations humaines (écarts, hameaux, villages) se concentrent dans les fonds de vallée.

Identifier l'unité (voire la sous unité) paysagère permet de cibler les composantes des paysages, leurs dynamiques d'évolution ainsi que les enjeux en matière de préservation ou de valorisation.

2/ Repérer et mettre en valeur les éléments structurants du paysage

Au niveau local, il s'agit d'identifier les éléments structurants du paysage de la commune. Il est conseillé de faire ce travail en s'appuyant sur une reconnaissance du terrain, des reportages photographiques, des entretiens avec les usagers, des croquis, etc.

Arpenter le terrain de la commune, notamment au niveau des entrées de ville, permet de bien identifier les éléments importants du paysage mais aussi la perception que peuvent en avoir les différents usagers en entrant ou en sortant de la commune.

Cela permet :

- d'identifier précisément les éléments et les points de vue à préserver et / ou à mettre en valeur,
- d'établir un diagnostic plus sensible, basé sur les sens (ouïe, vue) et les usages (cohabitation des mobilités, apparition d'usages spontanés à intégrer, etc).

Ce travail peut ensuite trouver une traduction dans les politiques publiques locales d'aménagement du territoire ainsi que dans les projets d'aménagement en cours ou à venir : il peut s'agir par exemple d'identifier des cônes de vue à préserver, des linéaires de haies à mettre en valeur, etc.

Un belvédère peut être aménagé pour valoriser le point de vue sur la vallée du Dessoubre.

La vue sur les falaises et les espaces pâturés est à préserver.



Exemple de croquis de paysage mettant en avant les principaux enjeux paysagers de l'entrée de ville sud de Saint-Hippolyte

3/ Mobiliser les outils et les acteurs du paysage

Les paysages sont dynamiques et soumis à de fortes évolutions sous l'influence de facteurs humains et naturels.

Il est important de maîtriser au mieux, au moyen de divers outils, l'occupation des sols et son évolution.

Cette maîtrise ne peut être totale car certaines mutations sont le fruit de mécanismes complexes qui dépassent très largement les domaines du paysage voire même de l'économie locale.

Pour autant, la collectivité peut maîtriser certaines caractéristiques du paysage qui lui paraissent importantes au niveau de ses entrées : panorama, secteur bocager, présence de nombreux murets de pierre sèche, perspectives sur une église, une fontaine, présence d'un massif forestier, etc .

Elle peut pour cela s'appuyer sur des outils réglementaires comme les documents d'urbanisme [schémas de cohérence territoriaux et les plans locaux d'urbanisme, cf. rubrique *les conseils et outils*] afin de développer un projet permettant de :

- mobiliser les acteurs politiques et techniques du territoire,



Lecture paysagère sur la commune des Fins à destination du grand public

- associer les partenaires experts et le grand public,
- assurer la cohérence des politiques relatives au paysage afin de favoriser sa préservation et sa valorisation à tous les échelons,
- favoriser la sensibilisation, le partage et l'appropriation des valeurs paysagères locales au plus grand nombre.

La mobilisation des acteurs peut s'appuyer sur différents temps d'échanges, de travail ou de sensibilisation : réunions techniques, séminaires, lectures paysagères, etc.

Les conseils et outils pour prendre en compte les spécificités des paysages

La loi Montagne

La quasi-totalité des communes du Parc naturel régional du Doubs Horloger sont concernées par cette loi.

La loi relative au *développement et à la protection de la montagne du 09 janvier 1985* (dite loi Montagne) instaure des modalités particulières d'aménagement et de protection des espaces, avec plusieurs principes fondateurs et procédures spécifiques. Des règles spécifiques régissent également le développement touristique.

Une attention particulière doit être portée aux paysages caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard.

Il s'agit notamment de préserver les terres agricoles, pastorales et forestières, les espaces et paysages caractéristiques et de réaliser l'urbanisation en continuité de celle déjà existante.

Les lignes de force des paysages de montagne sont généralement appréhendées sous l'angle :

- de la topographie (courbes, lignes de crêtes, falaises, plateaux, etc.) ;
- de la géologie (nature du sol et sous-sol) ;

- de la présence de l'eau (lacs, torrents, cascades) ;
- des activités humaines qui peuvent y être pratiquées (habitat, agriculture, sylviculture, activités touristiques, etc.) ;
- des dynamiques paysagères en cours.

La Charte du Parc naturel régional du Doubs Horloger

La Charte du PNR du Doubs Horloger est un document qui formalise pour une durée de 15 ans le projet partagé du territoire, selon des orientations fixées pour sa préservation, sa mise en valeur, son développement, son évolution. Elle s'appuie sur la volonté du Parc à maintenir un principe de haute valeur territoriale.

Ainsi, elle entend notamment pérenniser et promouvoir la qualité des paysages, par :

- une meilleure préservation des structures paysagères dans les documents d'urbanisme,
- une amélioration de la préservation des sites paysagers emblématiques,
- une amélioration de la requalification des zones d'activités le long des axes principaux (RD 437 et RD 461).

La Charte du PNR du Doubs Horloger décline cette mesure par unités paysagères en plusieurs dispositions et objectifs de qualité paysagères. Elle comprend notamment des dispositions pour « revaloriser les entrées de ville » et « mettre en valeur les portes d'entrées sur le territoire ».

Les documents d'urbanisme et de planification (schéma de cohérence territorial et Plan Local d'Urbanisme)

La question paysagère est centrale dans les documents de planification et d'urbanisme tels que les schémas de cohérence territoriaux (SCoT) ainsi que les plans locaux d'urbanisme, intercommunaux ou non (PLUi et PLU).

Les différentes évolutions réglementaires [Loi portant engagement national -ENE- pour l'environnement, loi ALUR] renforcent la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme avec la définition d'objectifs de qualité paysagère [Art. L 101-2] à l'ensemble des paysages, qu'ils soient considérés comme remarquables, du quotidien ou dégradés, naturels ou bâtis.

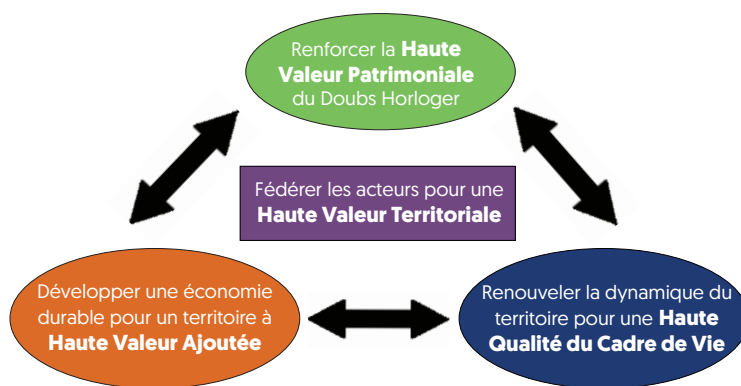
En zone de montagne (soit la quasi-totalité des communes du PNR), le code de l'urbanisme exige que le diagnostic prenne en compte les objectifs de préservation des paysages caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard. [L141-3].

De façon optionnelle, le SCoT peut également définir des objectifs de qualité paysagère [OQP] par secteur pour les communes non couvertes par un document d'urbanisme dans lesquelles le RNU s'applique [L141-18 du CU].

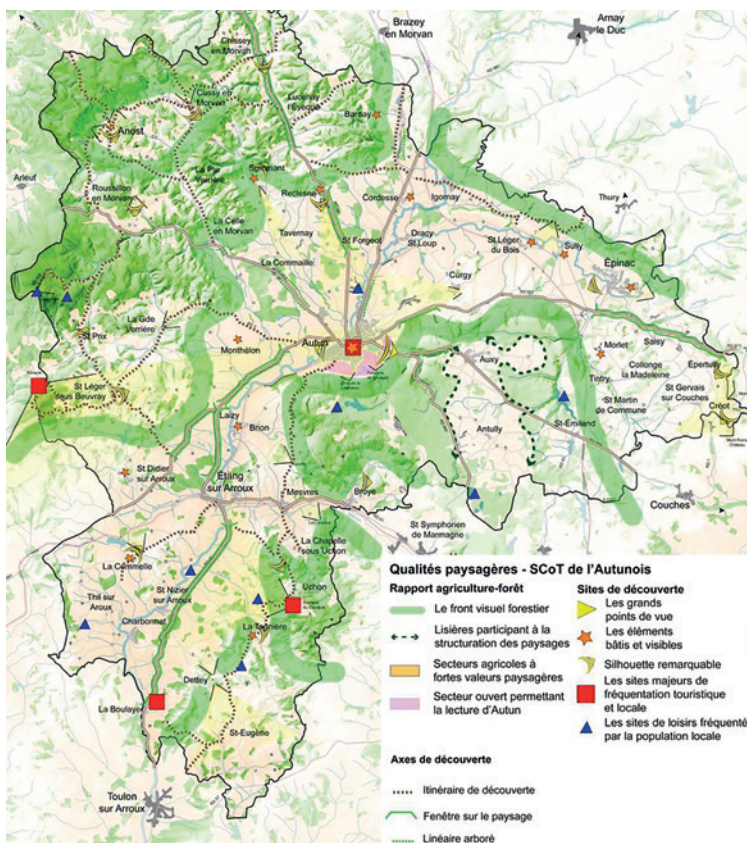
Les objectifs de qualité paysagère sont à fixer dans le PADD et à affiner dans le DOO. Les attentes du code de l'urbanisme portent à minima sur les thèmes suivants :

- les capacités de densification et de mutation [L141-3 du CU] ;
- les entrées de ville [L141-5 du CU] ;
- la localisation préférentielle des commerces [L141-16 du CU].

L'objectif sera de conserver (*protection*), d'accompagner les évolutions et de mettre en valeur (*gestion*), ou de générer ou intégrer des transformations des paysages (*aménagement*).



Les quatre ambitions du PNR du Doubs Horloger (source : Charte du PNR)



Pour exemple, la spatialisation des objectifs de qualité paysagère dans le SCoT de l'Autunois identifie les éléments à préserver/valoriser : les cônes de vue du territoire, les paysages touristiques, les éléments naturels à forte valeur paysagère, etc.

Pour aller + loin...

- Atlas des Paysages de Franche-Comté, DREAL et État, 2001
- Charte du PNR du Doubs Horloger, 2020

Axe 1 : renforcer la haute valeur patrimoniale du Doubs Horloger – Orientation 1.3 : conserver des paysages de qualité, riches de leur diversité et valorisant les caractéristiques locales, p. 73

- Guide SCoT et paysage, pour une bonne prise en compte des paysages dans les SCoT, mai 2021, DREAL BFC et réseau SN2R des agences d'urbanisme

1.2

Maintenir les activités agricoles et sylvicoles

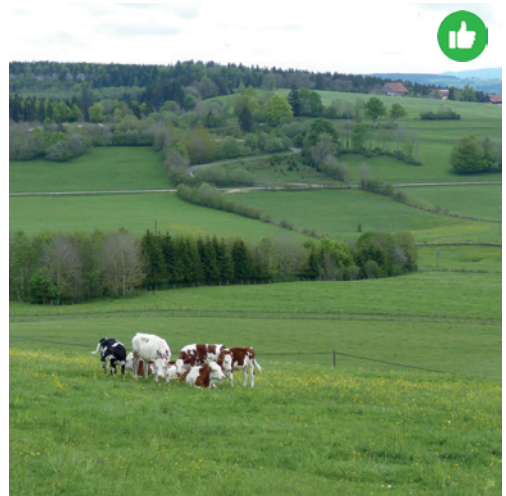


Pourquoi

intégrer les activités agricoles et sylvicoles dans la question des entrées de ville ?

Les activités agricoles et sylvicoles demeurent des éléments structurants majeurs des paysages du Doubs Horloger. La production de Comté nécessite de grandes surfaces herbagères pour les vaches Montbéliardes et, dans la majeure partie du territoire, les communes s'insèrent dans des ensembles forestiers et des espaces agricoles.

La disparition de ces éléments du paysage ferme les perspectives et change radicalement l'atmosphère des lieux. Le maintien de ces activités permet le maintien de paysages caractéristiques du territoire et est le meilleur garant du maintien de la qualité du cadre de vie.



Prairies et éléments de bocages visibles en entrée de ville sur la commune de Maïche



Comment

intégrer le maintien de ces activités ?

Préserver le foncier

Les secteurs d'entrées de ville sont particulièrement sensibles à la pression foncière : par leur localisation en périphérie et le long d'axes routiers, ils présentent souvent un coût moins important et des opportunités foncières plus importantes, ce qui en fait des secteurs recherchés pour de nouveaux projets de développement.

Ceux-ci se font au détriment des espaces agricoles ou forestiers existants, des activités et des paysages associés : cela conduit également à la banalisation des paysages d'entrées de ville et à la perte de la qualité paysagère.

Être attentif au morcellement des terres

Les difficultés de cohabitation entre les secteurs d'habitation et les activités agricoles ou sylvicoles ne se limitent pas aux « nuisances » sonores et olfactives. Il faut aussi signaler les problèmes de morcellement des terres et donc d'accès, de transport du matériel, de déplacement des troupeaux, de clôtures à entretenir, etc.

L'avenir des parcelles cultivées ou forestières qui se retrouvent enclavées au milieu des espaces

pavillonnaires ou des espaces d'activités économiques est incertain : en limitant le mitage du foncier - qui crée les conditions d'une cohabitation délicate entre résidents et agriculteurs ou exploitants - on participe donc au maintien et à la vitalité de l'économie agropastorale tout en préservant les paysages des entrées de ville et de village.

Identifier les espaces agricoles et sylvicoles d'intérêt majeur

Sur l'ensemble du territoire du Doubs Horloger, les espaces agricoles et forestiers ne présentent pas tous le même intérêt et, pour répondre à un développement harmonieux du territoire tout en maintenant la qualité des paysages, il convient d'identifier les espaces naturels, agricoles ou forestiers, présentant des fonctionnalités économiques, écologiques ou paysagères majeurs et nécessitant d'être préservés.

Cette nécessité de préservation peut également être renforcée par des dynamiques en cours de dégradation de ces espaces par l'urbanisation conduisant à fragiliser le maintien des activités associées.



Mobiliser les outils de gestion du foncier

Concrètement, des mesures sont envisageables pour gérer le foncier et l'occupation des sols et ainsi assurer la pérennité de ces activités, dépendantes des sols.

Parmi elles, les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PLU) permettent de décider de la place de l'agriculture ou de la sylviculture sur le territoire de la collectivité. D'autres actions peuvent être mises en oeuvre comme la création d'îlots fonciers, d'Associations Foncières Pastorales (AFP) ou encore le recours à la SAFER pour le droit de préemption et la possibilité de rachat des terres.

Il est intéressant d'intégrer les démarches de gestion du foncier dans une démarche plus générale de stratégie foncière. Cette stratégie peut notamment être agricole et alimentaire, grâce à un Projet Alimentaire Territorial par exemple (PAT).

Ces démarches peuvent aussi être couplées à des actions visant à renforcer l'attractivité et l'ancrage des activités agricoles, couveuses et nurseries d'exploitations agricoles, SCOP territoriales, baux de collectivités publiques, fermes relais et fermes communales, convention de mise à disposition de la SAFER, etc.

Intégrer la question dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi et PLU)

L'objectif d'un document d'urbanisme est d'organiser l'évolution du territoire. Il doit déterminer les espaces cohérents dévolus à chaque fonction (urbanisme, activités, sylviculture, agriculture, espaces naturels) pour assurer leur maintien, leur développement et leur bonne coexistence.

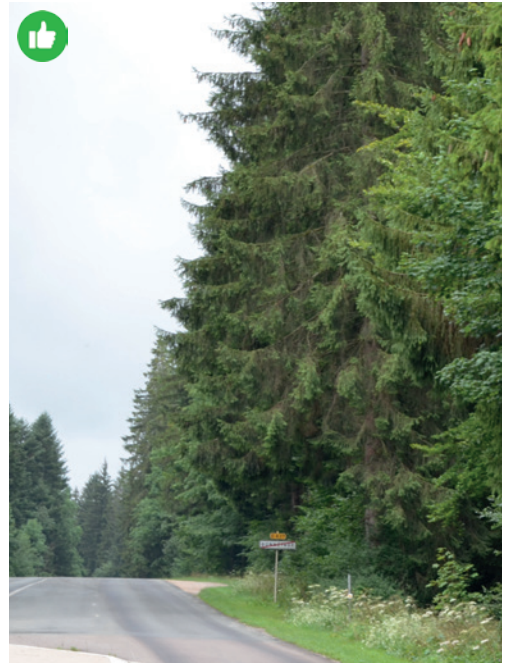
Il est donc conseillé de prendre en compte un maximum de paramètres locaux et de réaliser une étude détaillée des contextes fonciers, agricoles, paysagers et naturels en phase diagnostic.

Le PADD - pour Projet d'Aménagement et de Développement Durable - (ou PAS dans sa version modernisée pour Projet d'Aménagement Stratégique) pourra alors s'appuyer sur une fine connaissance du territoire, de ses caractéristiques agricoles et sylvicoles.

L'étude du contexte local doit permettre de :

- caractériser les activités agricoles et sylvicoles et leurs dynamiques,
- cartographier et hiérarchiser les espaces les plus stratégiques pour ces activités,
- définir des règles pour le maintien de ces espaces et des activités associées.

Dans sa mesure 2.1.1 (*ménager le territoire par une urbanisation frugale*), la Charte du PNR du Doubs Horloger prévoit notamment le maintien de zones tampons entre les zones bâties et non bâties (espaces naturels, agricoles ou forestiers) et la préservation de ces dernières.



Peuplements de résineux en entrée de Bonnétagé : ceux-ci font partie intégrante du paysage de l'entrée de ville et appellent à une préservation et une gestion adaptées.

Pour aller + loin...

- Charte du PNR du Doubs Horloger, 2020

Axe 2 : renouveler la dynamique du territoire pour une haute qualité du cadre de vie – *Orientation 2.1* : aménager le territoire de manière durable, p. 120

Axe 3 : développer une économie durable pour un territoire à haute valeur ajoutée – *Orientation 3.2* : disposer d'une agriculture, d'une gestion forestière et d'une filière bois multifonctionnelles et diversifiées, p. 181

1.3

Respecter la physionomie villageoise



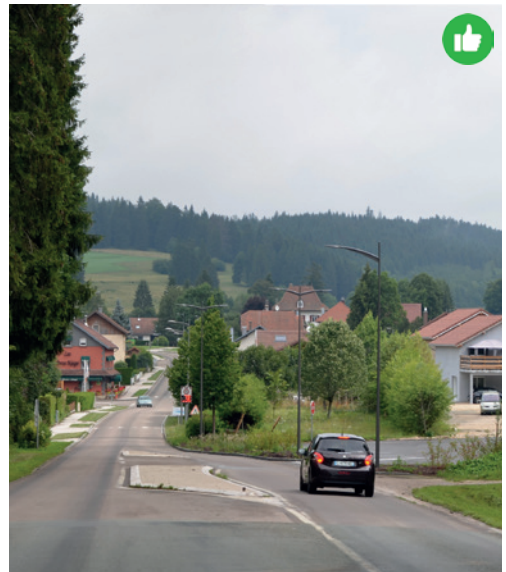
Pourquoi

traiter la physionomie villageoise en entrée de ville ?

Le Doubs Horloger reste, malgré son dynamisme lié à sa proximité avec la Suisse et la pression foncière engendrée, un territoire rural caractérisé par la présence de nombreux villages et écarts agricoles. Historiquement, la caractéristique essentielle des formes d'habitat sur le territoire est la dispersion, en petits regroupements de fermes, devenant des hameaux, puis des bourgs de villages. Il convient d'en tenir compte également au niveau des entrées de ville.

Le développement actuel de l'urbanisation se fait selon des implantations et sous forme de zones ou de poches, ce qui tend à brouiller la lecture des limites, à modifier la physionomie des villages du Doubs Horloger et donc ce qui en fait l'identité.

Les secteurs d'entrées de ville sont particulièrement concernés par ce phénomène : par leur localisation à la limite entre les secteurs urbanisés et les secteurs plus agricoles ou naturels, ils sont les premiers concernés par le développement de nouvelles zones urbaines ou de nouveaux aménagements.



Entrée de ville sud de Bonnétage : la physionomie villageoise est respectée et identifiable grâce à la recherche d'une cohérence pour les nouvelles constructions ainsi que par le maintien de la visibilité de certains bâtiments « repères » [atelier d'horlogerie, ancien hôtel restaurant]



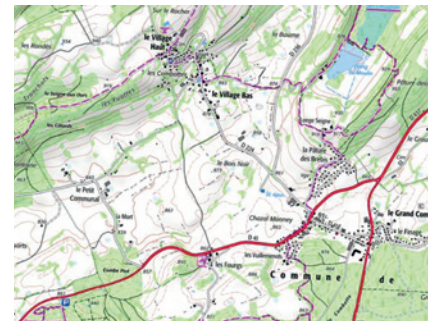
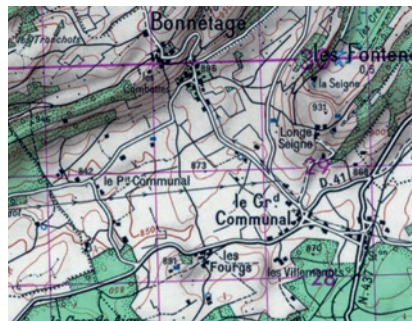
Comment

aborder cette physionomie villageoise ?

Interroger l'évolution urbaine de la commune

En premier lieu, il convient de porter un regard sur l'évolution du territoire et de s'interroger sur l'évolution de ses limites et notamment des entrées de ville : le recours aux plans et photographies aériennes anciennes permet de mieux comprendre les différentes étapes dans l'évolution du territoire et d'identifier les évolutions éventuelles de la physionomie du territoire (village-rue, village carrefour, etc) voire le déplacement des entrées de ville.

Les logiques d'évolutions urbaines peuvent être multiples et liées à des facteurs naturels (relief, accessibilité de la ressource en eau) ou humains (développement de réseaux de déplacements, regroupement de hameaux existants, etc) et peuvent conduire à modifier la physionomie initiale.



Évolutions de la commune de Bonnétage entre le 19e siècle et aujourd'hui, d'après les cartes d'État Major (1850) et topographiques (1950 et actuel) [source : IGN]. Ces vues aériennes montrent l'évolution de Bonnétage et plus particulièrement des limites des entrées de ville en lien avec le développement du réseau routier.

Ce premier travail est l'occasion de déterminer ce qui caractérise aujourd'hui la physionomie du territoire, d'identifier les dynamiques à l'oeuvre, ce qu'il convient de préserver à l'avenir et la façon d'accompagner les changements au niveau des entrées de ville.

Prendre en compte les perceptions des usagers

L'aménagement de l'entrée de ville doit être cohérent afin de respecter au mieux les spécificités de la physionomie du territoire. Pour cela, il est intéressant d'étudier en premier lieu les perceptions et points de vue des différents usagers (automobilistes, cyclistes, piétons) afin d'identifier les axes de découverte du territoire depuis les entrées de ville et mesurer l'impact de la physionomie villageoise sur la perception et l'image de la commune.

Ce travail doit amener à différencier les différentes perceptions, suivant leur rôle et leur importance dans la découverte du territoire. Il doit s'appuyer sur un travail de terrain et de séquençage des entrées de ville afin de mesurer également l'évolution des perceptions le long des principaux axes de découverte du territoire.

Veiller au traitement des transitions entre l'espace urbain et l'espace naturel

Les entrées de ville sont des secteurs à fort développement et il convient de porter une attention particulière aux futures constructions mais également au traitement des lisières urbaines vis-à-vis de leur abords immédiats (agricoles ou forestiers).

L'objectif est de :

- veiller à limiter les impacts des nouvelles constructions sur la physionomie villageoise,
- assurer la lisibilité de la physionomie villageoise, notamment depuis les entrées de ville,
- assurer une meilleure intégration des nouvelles constructions au niveau des entrées de ville avec leur environnement proche (parcelles agricoles ou forestières).



Exemples de différents traitements de fonds de parcelles sur la commune Bonnetage : la diversité des aménagements nuit à la lisibilité de l'ensemble et à l'intégration des nouvelles constructions.

Les conseils et outils pour respecter la physionomie villageoise

S'appuyer sur les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi)

Les documents d'urbanisme et de planification ont pour objectif l'équilibre entre « le renouvellement urbain, le développement urbain et rural maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain » (art. L 101-2 du CU).

Ils peuvent pour cela définir les modalités d'aménagement ou de préservation des communes et veiller au maintien des espaces agricoles ou naturels, aux conditions d'implantations du bâti, au traitement des limites séparatives, aux choix de matériaux, etc.

La complémentarité des projets et des orientations entre le SCoT et les documents d'urbanisme locaux est primordiale pour assurer une cohérence d'ensemble.

Pour aller + loin...

- Charte du PNR du Doubs Horloger, 2020

Axe 2 : renouveler la dynamique du territoire pour une haute qualité du cadre de vie – *Orientation 2.1* : aménager le territoire de manière durable, p. 119

- Étude des formes urbaines du Pays Horloger, juillet 2017, PNR du Doubs Horloger.

Prendre en compte le végétal

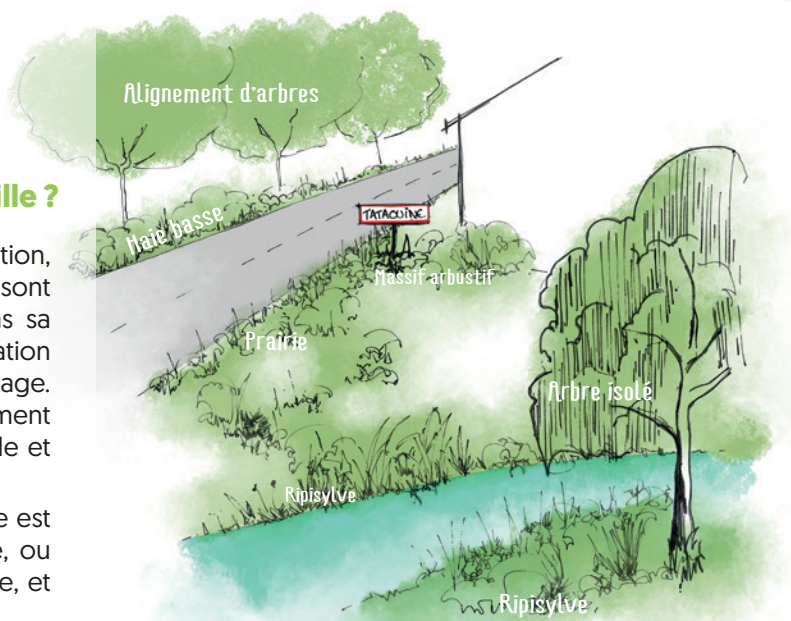
Palettes et formes boisées



Pourquoi s'intéresser à la question du végétal en entrée de ville ?

Ripisylve, frange boisée, haie de séparation, arbre isolé, culture en timbre-poste... sont autant de manière dont le végétal, dans sa dynamique écologique ou son exploitation humaine, occupe et caractérise un paysage. Il s'agit d'une manifestation, immédiatement perceptible par tous, de l'identité naturelle et patrimoniale d'un territoire rural.

La qualité paysagère d'une entrée de ville est donc intrinsèquement liée à la présence, ou non, de végétation, spontanée ou plantée, et de son aspect.



La place qu'on accorde au végétal, la forme qu'on lui donne, l'essence que l'on choisit, sont autant de paramètres qui permettent d'inscrire ou non une entrée de ville dans son contexte géographique et de faciliter sa lecture.



Définition

Quels éléments à prendre en compte pour bien intégrer le végétal en entrée de ville ?

Les perspectives

La composition du bâti, sa densité, les volumes construits, la présence de reliefs, d'arbres, de circulations douces... impactent l'ouverture ou la fermeture de l'espace, la présence ou non de fenêtres paysagères, mais aussi l'échelle du lieu (piétonne, carrossable, monumental, etc.).

La végétation en entrée de ville, par sa taille, le nombre de sujet, leur implantation, la densité ou caducité du feuillage, permet de cadrer des vues que l'on souhaite mettre en valeur, ou au contraire camoufler une façade disgracieuse, mais aussi de créer un effet de profondeur par un double alignement, ou apporter une échelle piétonne grâce à un massif arbustif servant de décor à un banc public.

La sécurité

L'implantation de végétation en bord de chaussée peut être perçue, par les gestionnaires des voiries ou les élus, comme une source d'insécurité. Pourtant, l'arbre bien positionné ne présente pas de danger pour l'automobiliste ou le piéton. Il peut même être utilisé comme outil de réduction de la vitesse : le rythme créé par les sujets d'un alignement routier permet d'appréhender plus facilement son allure. Les distances de plantations entre les arbres peuvent donc être déterminées en fonction de la situation et de la vitesse souhaitable (resserrer les sujets à l'approche de l'entrée de ville, par exemple).

L'espace disponible

Pied de bâti, terre-plein central, bas-côté, etc. : la réalisation d'un inventaire des espaces non-circulés (par les véhicules, les vélos, les piétons, etc.) ou circulés abusivement, peut permettre de mettre en lumière des zones disponibles à la végétalisation encore non-exploitées (et mises en perspective avec le passage des réseaux)

L'effet escompté

L'intégration du végétal au niveau d'une entrée de ville peut répondre à un objectif précis d'aménagement. La sécurisation du piéton par une bande plantée entre la route et le trottoir, l'atténuation de la prégnance visuelle de zones d'activités par la plantation d'une haie champêtre, la création d'un « effet porte » engendrant le ralentissement des véhicules par la plantation d'arbustes aux abords de la voie, etc. sont autant de manière d'user du végétal pour répondre aux besoins de sécurisation, de qualité paysagère, de gestion du bruit.



Comment

choisir les formes et palettes végétales adaptées à mon entrée de ville ?



L'alignement d'arbres structure la perspective sur le village et vient resserrer visuellement la circulation en y intégrant un échelle plus piétonne, notamment grâce à la forme et au port des arbres (basse-tige, port pyramidal).

De nombreux paramètres participent fortement à l'influence de la végétalisation sur l'intégration d'une entrée de ville dans son contexte paysager et sur son rôle de transition entre le milieu rural et le milieu bâti :

- La typologie [strate herbacée, arbustive arboré, mixte] et la formation végétale choisies [massif fleuri, mail d'arbres, plate-bande fleurie, etc.],
- L'emprise et le rythme dans les plantations,
- La composition globale de la palette végétale [ensemble des différentes essences que l'on retrouve dans un massif, un espace donné, un terroir particulier, etc.],
- L'essence végétale plantée selon son type de végétation [locale, exotique, méditerranéen, etc.], son port, sa hauteur, la couleur ou la caducité de ses feuilles, etc.

La connaissance des pratiques pastorales, agricoles, forestières et artisanales du territoire permet de s'inspirer des formes et essences végétales en présence et de leurs usages locaux pour aller dans le sens d'une intégration paysagère la plus fluide et instinctive qui soit.



Les conseils et outils

pour offrir une végétalisation adaptée et de qualité à l'entrée de ville

Réaliser un inventaire botanique par typologie de végétation...

...sur ce qui existe déjà [haie mixte, bosquet, alignement monospécifique, talus planté, plate-bande fleurie...] en entrée de ville et aux abords pour identifier les éléments structurant à conserver et les éléments anecdotiques à supprimer, remplacer ou renforcer [exemple : un massif herbacé en bac au milieu d'une grande zone commerciale produit souvent l'effet contraire que celui recherché en raison d'un défaut dans le rapport d'échelle de la plantation par rapport à son contexte notamment],



Insérée dans la pente, l'entrée est ici cadrée d'un côté par une ouverture sur le tissu bâti du village et le grand paysage, et de l'autre par une frange boisée composée essentiellement de feuillus.

Choisir une palette végétale adaptée afin que les essences sélectionnées :

- Soient cohérentes avec l'échelle du site en anticipant leurs ports et leurs dimensions à l'âge adulte,
- Participent au juste équilibre de proportion entre les végétaux persistants ou caducs : les végétaux au feuillage caduc apportent une saisonnalité au lieu par leur feuillage et une trop grande proportion de végétaux persistants peut rendre rigide et austère un aménagement.

Le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger a réalisé un guide renseignant sur une sélection de plantes locales permettant « de planter des haies, bosquets ou alignements d'arbres que l'on trouve à l'état naturel et adapté à notre territoire ».

Typologie de sol : TT (Très Typé) C (Calcaire) NC (Non Calcaire) Sec Humide

Essences locales recommandées pour une haie champêtre basse :

- Pour qu'une haie présente un intérêt pour la biodiversité, elle doit remplir certains critères :
 - largeur suffisante (à possible plus de 3m) ;
 - diversité florale ;
 - base garnie d'herbiers ;
 - structure adaptée (pas de désherbage au pied d'une haie développée, maîtrise des essences envahissantes par la taille) ;
 - diversité (minimum 4 à 5 espèces) avec une base d'essences autochtones pour permettre une bonne intégration dans l'écosystème ;
 - plantations alternées plutôt que régulières ;
 - laisser se développer les drageons et semis naturels.

Les avantages d'une haie mixte sont multiples :

- elle permet un meilleur gestion de la haie ;
- elle procure une diversité écologique plus importante ;
- elle présente une meilleure résistance aux agressions et maladies.

Adapter le choix des formes végétales au contexte, à l'échelle et la typologie de l'entrée de ville

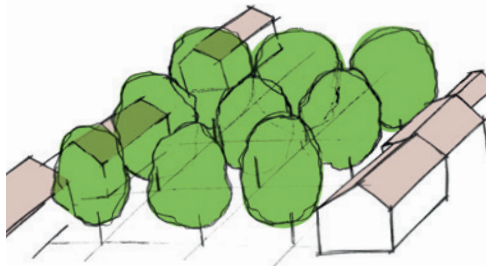
• Les arbres isolés

On peut choisir de planter un arbre seul afin d'attirer l'attention sur un lieu en particulier : un carrefour, un passage piéton, un monument, une fontaine, un petit espace public, etc. L'arbre est un événement en lui-même et qualifie l'entrée de ville qui l'accueille [apport d'ombre, couleur du feuillage automnal, etc.].

Les arbres isolés peuvent être conduits en différentes formes : tige, multi-troncs, bas branchu ou en cépée [sujet rabattu et qui repousse sur plusieurs troncs].

• Les mails d'arbres

Il s'agit de plantation d'arbres d'une seule essence en générale, sur un modèle de grille géométrique. On retrouve la plupart du temps ce type de plantation sur des espaces publics assez ouverts, comme des places. En entrée de ville, c'est une typologie végétale intéressante pour, par exemple, végétaliser un parking ou un petit espace public en bord de chaussée.



L'histoire relie aisément la morphologie des entrées de ville avec la présence de mails d'arbres ; ils accompagnaient les foirails d'autrefois.

Les plantations monospécifiques sont plus sensibles à la diffusion de maladie et ravageurs. Le choix de deux ou 3 essences différentes permet de limiter ce phénomène, et peut offrir une diversité intéressante et esthétique.



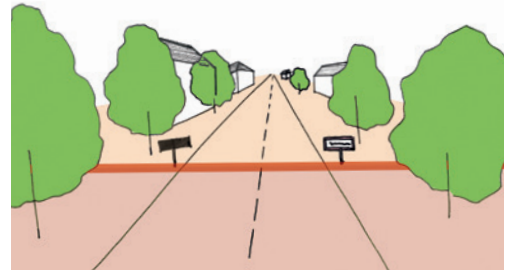
La sortie de ville est progressivement accompagnée par différentes strates et formations végétales permettant le changement d'échelle et donc de milieu [urbain à rural] : l'alignement d'arbres et les massifs arbustifs fleuris laissent place à la haute lisière boisée de manière fluide et logique.

• Les bosquets

L'accélération de l'urbanisation de ces cinquante dernières années a fréquemment entraîné un mitage de l'espace et l'apparition de zones délaissées participant à la création d'un tissu lâche et indéfini. La plantation de bosquets denses composés d'arbres et d'arbustes dans ces espaces est une manière de renforcer une certaine continuité au tissu bâti et de participer à sa qualité paysagère pouvant rappeler les langues boisées du paysage agro-pastoral du Haut-Doubs [utilisation d'essences locales telles que l'érable champêtre, le bouleau verruqueux, l'alisier blanc, le merisier, le troène, le cornouiller, le noisetier...].

• Les alignements d'arbres

L'alignement d'arbre en entrée de ville peut être de type monospécifique (une seule essence présente) ou plurispécifique (plusieurs espèces), taillée ou libre, continu ou discontinu. Les chemins ruraux sont depuis longtemps accompagnés d'arbres d'alignements, particulièrement des fruitiers. L'alignement d'arbre participe à la création de perspectives, d'ombre pour les véhicules, rythme la linéarité d'une rue, et contribue à la réduction de la vitesse des véhicules.



La création d'un alignement d'arbre continu de part et d'autre d'une entrée de ville peut permettre de faire le lien entre l'espace rural et l'espace bâti.

NB : La généralisation des alignements en bord de routes trouve son origine dans la politique de Sully, grand voyer de France sous Henry IV, par la plantation de nombreux platanes, ormes ou tilleuls, notamment pour alimenter en bois la construction marine.

• Les haies mixtes de haut-jet et les bandes boisées

Linéaires et composées de plusieurs essences d'arbres et arbustes, elles peuvent participer à l'intégration de façades industrielles, ou commerciales, imposantes ou disgracieuses, et peuvent, à plus grande échelle, renforcer la compréhension du paysage en marquant, par une limite nette, l'extension urbaine.

• Les haies champêtres et haies basses

Au-delà des qualités écologiques de ce type de formation végétale, les haies champêtres ou basses peuvent permettre de marquer efficacement la limite entre espace privé et public ou entre les zones piétonnes et carrossables grâce à la densité végétale faisant office de « clôture ».



Les distances de plantation

Le code civil impose un retrait de la limite de propriété de 2 m pour des végétaux dépassant 2 m et de 50 cm pour des végétaux inférieurs à 2 m.

Les services du département chargés de la gestion de la voirie doivent être consultés pour connaître d'éventuelles règles de distance souhaitée avec les routes départementales concernées.

La distance à laquelle est planté un arbre doit également être réfléchi en corrélation avec l'emprise de son houppier à taille adulte et son port (fastigié, pyramidal, pleureur, étalé, etc.).

La question de la taille des arbres

Les principes fondamentaux sont :

- respecter la forme naturelle de l'arbre,
- tailler proprement en respectant les règles de l'art,
- éviter les tailles trop sévères sauf cas de force majeure, tailler à la bonne période.

L'opération de taille doit avoir pour objectif de supprimer des branches mortes ou dangereuses, de remonter la couronne ou de stimuler une feuillaison / floraison mais en aucun cas avoir pour objectif d'adapter la taille de l'arbre à l'espace : le choix de l'essence à la plantation doit anticiper le port et l'emprise du sujet à taille adulte. Une taille trop fréquente et trop sévère, au-delà d'être coûteuse, fragilise l'arbre et peut réduire considérablement son espérance de vie.



Taillés sévèrement, les arbres de la placette offrent un aspect hivernal peu esthétique. Le port naturel de l'arbre n'est pas respecté. La repousse printanière est surstimulée et désordonnée suite à la taille, conséquence à ajouter à la fragilisation des arbres sur le long terme, alors plus sensibles aux parasites et infiltrations d'eau.

Du côté de la réglementation et de l'environnement

Certaines essences sont dites invasives (l'ailante, la renouée du japon, le buddleia, etc.) ; il convient alors de proscrire leur utilisation. Des listes de ce type de plantes sont mises à jour par les services du PNR du Doubs Horloger. Il convient de les consulter.

Pour aller + loin...

Le Parc naturel régional du Doubs Horloger a réalisé un guide renseignant sur une sélection de plantes locales permettant « de planter des haies, bosquets ou alignements d'arbres que l'on trouve à l'état naturel et adaptés à notre territoire ».

Se référer également au guide du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté : « Espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes en Franche-Comté : Impacts, répartition et recommandations des espèces prioritaires pour les milieux naturels et semi-naturels », 2019

« Le paysagiste concepteur est le maître d'œuvre des projets et des études d'aménagement de l'espace extérieur, depuis le jardin jusqu'au territoire. Son savoir-faire n'est pas seulement technique, puisqu'il sait intégrer la dimension subjective, culturelle et sociale du paysage, et mettre en œuvre sa propre créativité ; ni seulement architectural, puisqu'il connaît le végétal, le sol, l'eau, et aussi la complexité, l'évolution et l'incertitude d'un milieu vivant. ». Fédération française du paysage

La consultation d'un paysagiste concepteur pour l'aménagement et la végétalisation d'une entrée de ville est donc tout à fait appropriée, et recommandée, voire essentielle, pour aboutir à un projet durable.

2.2

Utiliser et valoriser la roche

Falaises, affleurements rocheux, murs et murgers



Pourquoi

traiter le thème de la roche pour l'aménagement des entrées de ville ?

Les paysages du Doubs Horloger sont rythmés par la présence, plus ou moins prégnante, de la roche, que ce soit par l'architecture des fermes d'élevage, par les affleurements rocheux ou les murgers qui délimitent les pâtures. L'identité locale est ainsi intrinsèquement liée aux manifestations naturelles et culturelles du socle géologique jurassien, alternance de calcaire et de marnes.

On note parfois encore la présence, le long d'une rue ou dans un jardin privé des communes du Doubs Horloger, la présence d'un murger, vestige de la présence de pâtures disparues sous l'effet de l'étalement urbain.

Interfaces entre le milieu rural et urbain, les entrées de ville sont un support privilégié de réinterprétation de la présence de la roche dans les paysages du Doubs Horloger.



Ici, seul le sommet du versant permet de voir la roche calcaire, les falaises surplombent une zone d'éboulis boisés.



Comment

utiliser judicieusement cette roche ?



Ici, la falaise cadre et marque l'entrée de ville.

Pour mettre en valeur cette typicité paysagère locale, il est essentiel de bien observer les éléments en place et la manière dont ils dialoguent avec l'existant : la présence d'un muret en pierre sèche fait-elle encore sens ou est-elle noyée au milieu d'un parking en enrobé ? L'affleurement rocheux situé en bord de voirie est-il encore clairement reconnaissable ou a-t-il été recalibré au « casse-cailloux » pour faciliter les constructions ?

Comme pour l'intégration de végétation en entrée de ville, il est important que la « mise en scène » de la roche et la réalisation d'un aménagement s'inspirent du savoir-faire local et des fonctions qui lui étaient attribuées afin d'éviter un effet « d'exposition » ou de pastiche, et de conserver les valeurs environnementales et identitaires de cet élément paysager. Ainsi, il est important de considérer qu'un muret en pierre maçonné diffère du savoir-faire local d'assemblage des pierres, notamment des murgers que l'on retrouve en pâtures, engendrés par l'épierrage des prairies : il n'offre pas la même qualité écologique, environnementale et paysagère qu'un mur en pierre sèche, bien que pouvant fortement lui ressembler. La mise en valeur des éléments lithiques déjà en place, même discrets, offre souvent un rendu plus authentique que l'ajout d'éléments exogènes, sans fonction : la création d'un muret en pierre au sein d'un espace vert ou d'un carrefour giratoire, peut être incongru et apparaître comme un élément de décoration, brouillant la lecture de la véritable fonction et histoire de ce type de construction.

Les murs et murgers en pierre sèche

Issus de l'épierrage d'un champ ou d'un jardin, les murs et murgers dessinent un réseau dans le paysage agricole du Haut-Doubs, de la même façon que les haies, et offrent des lieux de vie (de nidation, de reproduction) à la faune locale ainsi qu'à un certain type de flore.



- **Préserver et reconstruire les murs et murgers en pierre sèche** en entrée de ville pour offrir une continuité et une perméabilité écologique entre l'urbain et le rural.
- **Structurer les espaces** : la création de nouveaux ouvrages en pierre sèche peut être utile à la délimitation entre espace privé et espace public, à la séparation entre voie piétonne et chaussée, au marquage de la frontière de l'enceinte bâti du village...

Les murs de clôtures des pâtures en pierre sèche, dessinent les différents plans du paysage.

Les affleurements rocheux

On aperçoit fréquemment des affleurements rocheux répartis de manière discontinue, en taches dispersées, à la surface des pâtures du Haut-Doubs.

Ces affleurements, témoignages de la géologie du massif jurassien, sont des éléments caractéristiques et structurants des paysages du territoire.

La présence d'affleurements rocheux dans les pâtures témoigne de la faible épaisseur de substrat. Ils créent de mini-écosystèmes spécifiques pour une certaine faune et flore. La destruction de ces milieux est donc à la fois préjudiciable pour le patrimoine paysager du massif jurassien mais également pour la préservation de sa biodiversité.



Les affleurements rocheux dans les pâtures du Doubs Horloger participent à forger l'identité du paysage local.

- **Éviter le « casse-cailloux »** : utilisé pour modeler le terrain selon les besoins agricoles ou urbains, l'utilisation de ce type d'engins efface les émergences de la roche mère et banalise les paysages du Haut-Doubs. Adapter l'aménagement à la présence et la forme des affleurement rocheux est source d'originalité ; il est important de s'appuyer sur l'existant pour un aménagement durable du territoire.
- **Révéler la roche mère** : la teinte calcaire d'un affleurement rocheux sera plus visible et identifiable au sein d'un espace végétalisé qu'au milieu d'un espace minéralisé.
- **Jouer avec les aspérités** : le relief, le pointillisme, la dureté des affleurements rocheux peut être l'occasion de « jouer » avec le motif et la texture pour aménager des espaces publics piétons ludiques et originaux.

Pour aller + loin...

De nombreuses associations locales œuvrent pour la préservation et la restauration du patrimoine en pierre sèche, jouant un rôle de sensibilisation sur la conservation de ces éléments culturels du paysage du Haut-Doubs auprès du grand public, notamment l'association Murs et murgers.

Concernant les affleurements rocheux, le collectif « Pour les paysages du massif jurassien » milite notamment pour l'interdiction de l'usage du « casse-cailloux » dans les pratiques agricoles.

- Bichet V., Campy M. [2008]. *Montagnes du Jura. Géologie et paysages*. Besançon, Néo-Éditions

Respecter les manifestations géologiques et géographiques de l'eau



Pourquoi

chercher à valoriser les marqueurs paysagers de la présence de l'eau en entrée de ville ?

Massif géologique formé par dépôts successifs dans les mers de l'ère secondaire, le Jura est composé à 95% de calcaires et de marnes. Le passage répété de l'eau sur les roches calcaires entraîne un phénomène d'érosion issu de leur dissolution ainsi qu'un écoulement souterrain important, formant un paysage karstique ponctué par une alternance d'apparition et de disparition des cours d'eau et zones humides.

La surface des plateaux du massif jurassien est ainsi marquée par divers éléments typiques et originaux caractérisant les paysages du Haut-Doubs : les entrées de ville en faisant le lien entre le rural et l'urbain s'accompagnent parfois de la présence de gouffres

ou de dolines, de tourbières, de ripisylves (végétation accompagnant un cours d'eau) mais aussi d'un patrimoine architectural lié aux usages de l'eau (fontaines, pont, maçonneries, fils d'eau, etc.).

La prise en compte de ces ouvrages et éléments hydrographiques est ainsi importante à considérer afin de limiter la banalisation des entrées de ville grâce à la valorisation d'un patrimoine paysager spécifique.



Comment s'y prendre ?

Premièrement, assumer fièrement la présence de l'eau, ponctuelle ou permanente, en entrée de ville en prenant le contre-pied des décennies passées qui ont vu les aménageurs mettre force et énergie pour « cacher » l'écoulement de l'eau en la canalisant et la busant.

Également, la mise en valeur des ouvrages liés à l'eau peut passer par une mise à distance de la voiture, particulièrement du stationnement, pour leur redonner

de la visibilité et permettre aux habitants ou gens de passage de s'y attarder. Le traitement des revêtements aux abords joue également un rôle essentiel dans la perception de l'espace et des usages s'y associant (les pavages autour des abreuvoirs permettaient de garder praticables les abords de l'ouvrage après le passage des animaux grâce à des pavés non-jointés et donc perméables).

Aussi, il est important de respecter les spécificités de la végétation qui accompagne les réseaux d'eau pour faciliter la lecture du tracé des cours d'eau et préserver la qualité paysagère et écosystémique des milieux humides.



Les conseils et outils

Respecter les éléments (visibles) du système karstique (épikarsts)

Le Doubs Horloger est parsemé de micro-reliefs issus de phénomènes d'effondrement (réseau de galeries souterraines) associés à des phénomènes de dissolution du calcaire.

Plusieurs profils topographiques sont particulièrement présents en entrée de ville :

- **Les dolines** : dépression fermée, circulaire ou elliptique, dont la profondeur est inférieure au diamètre.

Trop souvent perçues comme des contraintes à la construction, elles font parfois l'objet de comblements, pratique dangereuse à proscrire qui tend à effacer l'expression aérienne d'un paysage souterrain spécifique au massif jurassien. La doline peut par exemple être valorisée en entrée de ville comme bassin d'infiltration ou d'orage permettant de recueillir les eaux de ruissellement des voiries et espaces imperméabilisés.



La présence de dolines attire l'œil et caractérise ce paysage d'entrée de ville.

- **Les gouffres [ou avents]** : dépression aux parois subverticales plus profonde que large.

Souvent camouflé par les constructions ou peu mis en avant, ce type de cavité peut être appréhendé comme un objet de curiosité, dont la sécurisation par un garde-corps léger et qualitatif assurera la mise en scène dans un espace public d'entrée de ville.



On constate souvent la cohabitation malheureuse d'espaces construits et de gouffres, amenant ces derniers à être « sécurisés » par la création déqualifiante, voire dangereuse, d'ouvrages maçonnés tels que des soutènements en béton.

Préserver les tourbières, héritage du retrait glaciaire du massif jurassien

Longtemps affublées d'une mauvaise réputation née de l'imaginaire collectif, les tourbières ne sont pas des zones insalubres et dangereuses mais sont, au contraire, de formidables réservoirs de vie, à l'interface entre le milieu terrestre et le milieu humide. Elles jouent un rôle essentiel dans le cycle de l'eau. De plus, on admet aujourd'hui facilement la qualité paysagère de ce type de milieu en complément de ces valeurs biologique et écologique ; scientifique, archéologique et ethnologique ; mais également fonctionnelle voire économique, récréative et éducative.

Il va sans dire que tout aménagement à proximité d'une tourbière en entrée de ville ou ayant pour but de la rendre accessible (pontons...) devra faire l'objet d'une conception fine afin de révéler ses qualités paysagères et d'être peu impactante pour le milieu. Diverses actions peuvent permettre d'entretenir le milieu : le pâturage ainsi que la fauche de litière permettent de garder le milieu ouvert et éviter l'implantation de ligneux.



La préservation d'un panorama ouvert depuis la route grâce à l'entretien du premier plan par les pâturage permet de garder une vue dégagée sur la tourbière, spécificité de la commune, depuis l'entrée de ville.

Restaurer la végétation des bords de cours d'eau : les ripisylves

Composées de toutes les strates végétales (arbres, arbustes, herbacées), les boisements rivulaires ou ripisylves accompagnent naturellement le tracé des cours d'eau. D'importance écologique cruciale [corridor écologique, maintien des berges, habitat faunistique, phytoépuration...], ces formes végétales ont peu à peu disparu, victimes du remembrement agricole, de l'urbanisation ou de l'exploitation du bois.

Dans le paysage, la présence d'une ripisylve signale le passage d'un cours d'eau, qui, sans cette masse végétale émergente, pourrait passer inaperçu. À proximité des villages, elle se résume souvent à la présence de quelques arbres isolés (aulne, saule, frênes, etc.) et/ou d'une masse herbacée discontinue (mentha aquatica, alchemille, carex, roseaux, jonc, etc.) faisant le lien entre le paysage agricole ou naturel, et le bourg.

En termes d'aménagement en entrée de ville, la canalisation et l'enrochement des berges des cours d'eau ont trop souvent été les solutions privilégiées pour lutter contre l'érosion et le glissement des sédiments. La reconstitution de la ripisylve est une alternative écologiquement, paysagèrement et bien souvent économiquement bien plus intéressante et durable lorsqu'on l'associe à des techniques de génie végétal. De plus, c'est une manière de respecter et alimenter l'identité rurale d'un territoire.

La mise en valeur des ripisylves en entrée de ville et cœur de village doit donc être accompagnée d'actions telles que :

- Prévenir les coupes trop intrusives,
- Proscrire l'artificialisation des berges le plus possible,
- Définir une bande de recul entre les pâtures et le cours d'eau pour favoriser le développement et le maintien d'une végétation rivulaire,
- Être vigilant à la plantation d'essences indigènes et à la lutte contre les espèces invasives, comme la renouée du Japon.



La ripisylve participe au maintien des berges, et permet d'éviter un affaissement du talus en cas de crue et donc de préserver l'intégrité de la chaussée.

Être « économe » et cohérent en mobilier



Pourquoi prendre en compte le mobilier en entrée de ville ?

Les entrées de ville sont la plupart du temps marquées par la présence de mobilier - éclairage, poubelles, bancs, plantations, bacs plantés, signalisation routière... voire par une accumulation de ces éléments - qui constitue l'un des premiers marqueurs du milieu urbain perçus en arrivant dans la commune.

Le mobilier choisi ainsi que son implantation peuvent permettre de renforcer l'identité de la commune, mais également être un facteur de dégradation de son image : esthétique démodée, encombrement de l'espace, altération de la lisibilité du grand paysage, emplacement injustifié, échelle incohérente...

Le choix du mobilier doit privilégier la qualité, la sobriété et la cohérence d'ensemble au profit de l'accumulation. Le mobilier accompagne et vient agrémenter un espace public mais ne permet pas, à lui seul, à créer une place ou un square. Pour cela, il doit être accompagné d'une réflexion paysagère d'ensemble.



Définition

Quels éléments à prendre en compte pour bien intégrer le mobilier en entrée de ville ?

Le positionnement et le dimensionnement du mobilier

Il est utile de prendre en compte le positionnement et le dimensionnement du mobilier afin qu'il soit cohérent avec l'échelle et la structuration du site. Dans la mesure du possible, il est préférable de :

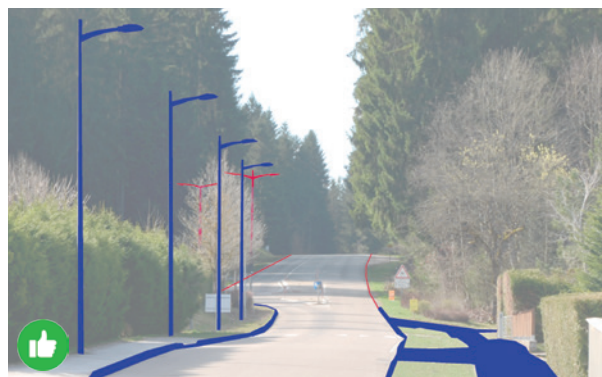
- regrouper et/ou aligner les différents mobiliers (potelets, panneaux de signalisation, candélabres, poubelles...) afin d'éviter un effet de pointillisme désordonné qui encombre inutilement l'espace.
- adapter le mobilier aux ambiances souhaitées en fonction des espaces à aménager : assises piétonnes éloignées de la voirie, éclairages nocturnes pour sécuriser les piétons sans gêner les habitations ou les animaux nocturnes par une lumière trop forte ou mal dirigée, etc.

Les échelles de perception du mobilier

Le mobilier implanté en entrée de ville remplit parfois plusieurs fonctions (éclairage public + panneau de direction par exemple).

Selon la vitesse et le mode de déplacement utilisé, certains éléments de mobilier seront plus ou moins perceptibles. Il convient d'identifier la vocation de ces éléments et d'adapter leur taille et leur emprise à l'effet souhaité :

- indiquer et sécuriser une circulation piétonne par la présence de petits potelets,
- marquer la sortie d'agglomération par l'implantation progressive de candélabres plus hauts et moins urbains...



Le mobilier doit tenir compte du contexte urbain mais également du cadre paysager plus large : ici on note le changement de typologie de candélabre ainsi que l'absence de trottoirs et bordures après la sortie d'agglomération.

Les matériaux et couleurs du mobilier

Le mobilier d'une commune doit s'intégrer et s'accorder harmonieusement à son environnement immédiat : il est donc essentiel de bien réfléchir au choix des matériaux et coloris. Dans un objectif d'unité et de cohérence à l'échelle de la commune, seront privilégiés les matériaux utilisés localement (valorisation de la filière bois, utilisation traditionnelle de la pierre...), et une palette de couleurs sobres et homogène à l'échelle de l'entrée de ville, voire à l'échelle de la commune.



Éviter l'effet de porte créé par le panneau d'agglomération seul

Le panneau d'entrée, bien qu'il soit souvent accompagné de fleurissement ou d'éclairage, ne joue pas véritablement le rôle de porte d'entrée dans la commune. En effet, le marquage de l'entrée se matérialisera plutôt par un resserrement des volumes bâtis (bâtiments alignés à la rue, etc.) et non bâtis (alignements d'arbres, mobilier, trottoirs, etc.), permettant de créer un effet de rue.

Penser le choix des bacs et supports de plantes en corrélation avec le reste des aménagements

En règle générale, il est recommandé de réaliser des plantations en pleine terre plutôt qu'en bacs [pérennité accrue des plantations, sensibilité moindre aux sécheresses. Les bacs à fleurs peuvent gêner la circulation ou la lisibilité d'un espace, il s'agit donc de questionner leur légitimité à certains endroits. Si toutefois la nécessité de recourir aux bacs s'impose (sur un parvis minéral par exemple), la typologie et le dimensionnement des bacs est à ajuster en fonction de l'espace alloué et de la plante choisie. L'implantation des bacs doit être intégrée à la composition d'ensemble, sans gêner la circulation ou la visibilité routière.



Les éléments aériens, telles que les jardinières sur poteau, nécessitent une gestion importante de la part des équipes d'entretien (fort besoin en arrosage, changement régulier des plants fanés, difficulté d'accès...) pour un résultat souvent peu proportionnel au temps et à l'argent investi.

À gauche, l'ensemble de jardinières sur poteau semble incongru et accessoire, le cadre végétal lui-même pouvant être travaillé par une plantation arbustive en pleine terre par exemple.

À droite, l'enfouissement des réseaux permettrait de supprimer poteaux et câbles brouillant la lecture de l'espace.

Favoriser l'enterrement des réseaux

Les réseaux aériens marquent fortement un espace public. Autant les poteaux d'accroche des câbles que les câbles électriques eux-même, parfois en nombre, encombrant les entrées de ville et entrent souvent visuellement en conflit avec le paysage bâti ou rural. Lors de projets de rénovation de voirie ou de requalification d'espace public, il apparaît essentiel de considérer la possibilité d'enterrer ces réseaux, afin de mutualiser les travaux et éviter la création, a posteriori, de tranchées, inesthétiques et coûteuses.



Prévoir des zones de collecte discrètes ou masquées pour les poubelles

Les zones de collecte de déchets ne sont souvent pas traitées, et répondent uniquement à des besoins fonctionnels. Tout en maintenant la visibilité et l'accessibilité de ces zones à la fois pour les particuliers et les professionnels assurant la collecte, il est conseillé de réserver à ces usages des espaces discrets. Les points d'apport volontaire et/ou les bennes à ordures pourront par exemple être regroupés dans un abri, derrière une paroi, intégrés dans une niche fermée en façade ou au sein d'un espace planté.

Penser les arrêts de bus comme un espace aménagé à part entière et non seulement comme un objet isolé

Trop souvent posé où l'on considère qu'il peut être le plus utile, sans recherche d'intégration particulière, l'arrêt de bus est fréquemment déconnecté du fonctionnement global du site. Son aspect a aussi une grande importance sur son impact paysager dans l'espace public. Afin d'éviter qu'il n'apparaisse disproportionné ou disgracieux, l'abri-bus doit « s'accrocher » à des éléments structurants existants (façade de bâtiment, bosquet d'arbre, une haie de séparation, etc.), et dans une recherche d'homogénéité avec le reste du mobilier implanté en entrée de ville.

Maîtriser la publicité et la signalétique



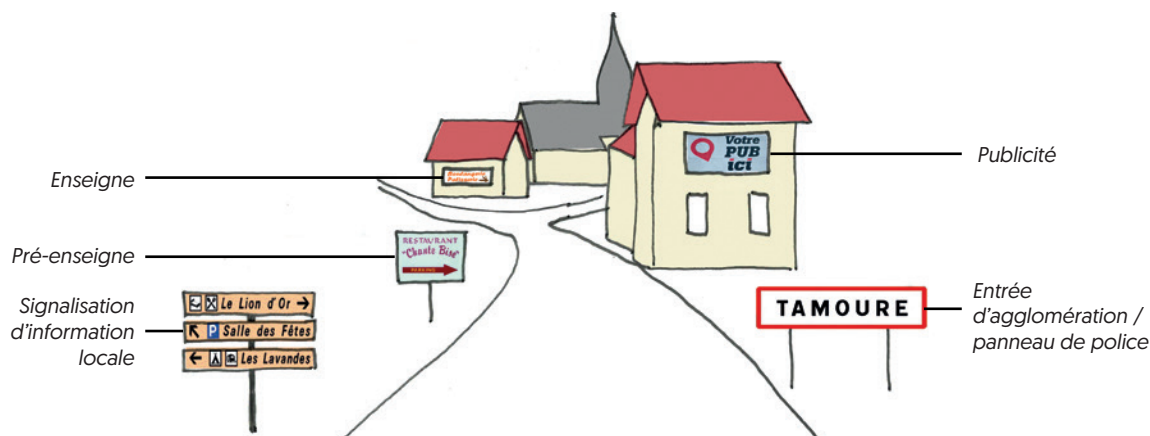
Définition

et cadre réglementaire de la publicité et de la signalétique

Le code de l'environnement (L581-3) donne une définition des trois éléments relatifs à la publicité :

- Une enseigne est apposée directement sur un immeuble et indique l'activité qui s'y exerce.
- Une pré-enseigne indique la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.
- Une publicité est constituée de toutes autres inscriptions, formes ou images en direction du public, ainsi que les dispositifs destinés à recevoir ces éléments.

La signalisation d'information locale (SIL), réglementée par le code de la route, constitue un autre mode de signalisation routière. Elle offre des possibilités supplémentaires pour guider l'usager vers les services ou équipements susceptibles de l'intéresser dans son déplacement.



Hormis quelques rares exceptions, la publicité et les pré-enseignes sont interdites en dehors des agglomérations, mais également dans les « agglomérations » appartenant à un PNR (article L581-8 du code de l'environnement).

Au sein du PNR du Doubs Horloger, la publicité peut être autorisée uniquement avec la mise en place d'un Règlement local de publicité communal (RLP) ou intercommunal (RLPi). Ce dernier devra être plus restrictif que le règlement national de publicité (articles L581-1 à L583-5 du Code de l'environnement).



Pourquoi

prendre en compte la publicité et la signalétique en entrée de ville ?

L'objectif du PNR du Doubs Horloger est de concilier les besoins d'affichage (commerces, activités industrielles...) avec les enjeux de préservation du cadre de vie.

La présence de panneaux publicitaires et d'une signalétique anarchique dessert souvent les entrées de ville : elle attire le regard et place en arrière-plan les paysages et éléments patrimoniaux des communes.

Mal maîtrisées, la publicité et la signalétique peuvent devenir de véritables points noirs paysagers.



Comment

prendre en compte la publicité et la signalétique ?

La vérification du respect de la réglementation relative à la publicité incombe soit à l'État, soit au maire dans les communes dotées d'un RLP(i) (voir article L. 581-14-2 du code de l'environnement). À compter du 1er janvier 2024, elle incombera uniquement au maire (voir article L. 581-3-1 de la loi n° 2021-1104).

Mais la prise en compte de la publicité et de la signalétique passe aussi par une sensibilisation et une information auprès des collectivités, afficheurs, acteurs professionnels, associations de commerçants...

Les conseils et outils

Afin de cadrer l'émergence de la publicité et de la signalétique - rendue possible par l'élaboration d'un RLP(i) - une charte établie à l'échelle du PNR pourra fournir les principes permettant d'harmoniser la cohérence visuelle des publicités, mais aussi des enseignes et des pré-enseignes (choix de typographies, code couleurs, pictogrammes...) et de travailler à leur implantation.

Encadrer la pratique publicitaire en agglomération

Aujourd'hui dans le PNR du Doubs Horloger, la règle est simple : pas de RLP(i) = pas de publicité en agglomération. Dès qu'un RLP(i) est établi, la publicité pourra être autorisée en agglomération. Ce RLP(i) peut définir des zones précises où la publicité est autorisée (centre-bourg, parc de stationnement...) et des prescriptions liées notamment à l'emplacement, la densité, la surface...

Maîtriser les enseignes

Une enseigne ne peut pas être interdite, mais elle peut être limitée dans ses dimensions et ses conditions de pose. Dans le PNR, elle reste soumise à autorisation préalable de l'État, ou du maire en cas de RLP(i).

Afin d'assurer une insertion harmonieuse, l'enseigne devra s'inscrire dans le contexte bâti ou naturel en prenant en compte la façade, support de l'enseigne. Pour garantir cette insertion dans un ensemble bâti, il est préférable de viser :

- une installation en-dessous des limites du plancher du 1^{er} étage,
- une teinte dominante et un nombre de couleurs limité,
- des couleurs s'intégrant bien à leur environnement,
- des supports utilisant des matériaux et savoir-faire locaux.

Il est également préférable d'éviter :

- la présence de plusieurs types et implantations d'enseigne,
- les caissons lumineux et néons,
- les enseignes sur clôture ou sur mur aveugle.

Maîtriser les pré-enseignes

Les pré-enseignes sont soumises aux mêmes dispositions que celles qui régissent la publicité. Seules quelques activités bénéficient de dérogation en l'absence de RLP(i) : la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales, les activités culturelles et les monuments historiques ouverts à la visite. Ce principe de dérogation ne doit pas faire oublier qu'il s'agit de privilégier la signalisation routière.

Pour l'ensemble des pré-enseignes, un format standardisé mérite d'être proposé pour permettre à la fois un respect du paysage local et une lisibilité des informations par les usagers en déplacement.

Pour les activités de gîtes, chambres d'hôtes, campings... des signalisations directionnelles normalisées (type CE) peuvent être mobilisées comme alternatives aux pré-enseignes. Il conviendrait de veiller à leur implantation afin de ne pas surcharger en information certains espaces routiers.

Organiser l'implantation de la publicité et de la signalétique

Au-delà de la réglementation en vigueur, il s'agit aussi de bien penser l'implantation des éléments de publicité et de pré-enseigne, de signalétique routière et de micro-signalétique. Cet enjeu est particulièrement fort sur les entrées de ville, les zones d'activités et sur les activités de pleine nature.

Cette cohérence d'ensemble à l'échelle du PNR passe par :

- la complémentarité des typographies, des couleurs... en évitant une surcharge d'informations qui ne permettrait pas une vision claire des différents éléments affichés.
- la recherche d'une cohérence visuelle le long des axes routiers en ce qui concerne la taille, l'aspect, la hauteur, le positionnement des dispositifs.



Avant



Après

Les enseignes à plat constituées de lettres peintes, de lettres découpées, d'un bandeau peu épais ou transparent laissant voir la pierre ou la brique ou encore ton sur ton avec la devanture, sont à privilégier.

Pour aller + loin...

- « La réglementation de la publicité extérieure - Guide pratique », avril 2014 [document en cours de révision]

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

- « Signalisation d'information locale - Guide technique », 2007 - CEREMA

4.1

Matérialiser la rue en entrée de ville



Pourquoi

prendre en compte la rue en entrée de ville ?

Les notions de route et de rue renvoient à des réalités, des pratiques et des ambiances différentes. En effet, le terme de route renvoie à une chaussée dédiée essentiellement aux déplacements, principalement automobiles mais qui peut aussi être empreintée par les vélos et les piétons lorsque l'aménagement le permet. La rue quant à elle renvoie à une ambiance de ville ou de village habité, dont les abords sont plus soignés que la route et qui répond à des usages multiples. La voiture ne doit plus y être dominante mais les espaces doivent être partagés avec les modes doux, la vitesse y est généralement limitée à 50km/h ou moins et l'accès à des commerces et des habitations jouxtant la chaussée doit être sécurisé.

L'entrée de ville correspond généralement à ce passage de la route à la rue. Travailler sur l'image de la rue, au travers des éléments qui la constituent, impacte le comportement des usagers en entrée de ville.

Plusieurs composantes du paysage peuvent être observées pour analyser la chaussée et déterminer s'il s'agit d'une route ou d'une rue :

Le bâti : le bâti le long d'une rue est généralement implanté dans un alignement homogène et proche de la bordure de la route ou du trottoir. L'implantation du bâti le long d'une route est souvent plus lâche et peut être plus éloigné de la chaussée.

L'éclairage et le mobilier : ces éléments sont souvent inexistant le long des routes hors agglomération, et peu présents en agglomération. Le long d'une rue, ils prennent la forme de candélabres, bancs, poubelles ou encore potelets.

Les plantations : les plantations qu'on retrouve en bordure de rue sont généralement des linéaires plantés et entretenus, là où les plantations en bordure de route sont plus souvent des haies bocagères, des espaces boisés, des prés-bois ou des arbres isolés. On peut toutefois retrouver des linéaires d'arbres plantés (ou tout autre obstacle latéral) dans les deux configurations.

Les limites : la route présente en général peu ou pas de délimitation franche, ses bas-côtés sont en général peu entretenus. En agglomération, les limites des rues sont souvent caractérisées par des bordures. Cela n'est pas toujours le cas cependant, particulièrement en commune rurale ou en proximité immédiate de l'entrée de ville.

Les espaces piétonniers et/ou cyclables : les linéaires piétons et cyclables sont souvent peu présents en bordure de route. Des pistes et bandes cyclables tendent cependant à être créées en bordure de route, de manière à relier deux communes ou à relier une entrée de ville au centre de la commune. C'est aujourd'hui une obligation en cas de réalisation ou de rénovation de voies urbaines et hors agglomération.



La dimension de la voirie :

le gabarit de la chaussée varie selon différentes caractéristiques telles que la nature de la voirie (nationale, départementale, communale, etc.), le nombre de voies de circulation, la pente ou encore le trafic estimé.

La sécurité : la route est généralement bordée de glissières de sécurité, d'un marquage axial et de rives, qu'on se trouve en agglomération ou non. Les trottoirs sont rares en bordure de route, là où ils sont plus fréquents en bordures de rue. Les linéaires cyclables sont sécurisés lorsqu'ils sont identifiés en bordure de route comme de rue.

L'identification des différentes composantes de l'entrée de ville est importante pour programmer les aménagements ponctuels et linéaires adéquats. [entrée de ville « Sud » de Bonnetage].

Comment passer d'une route à une rue ?

Le passage d'une route à une rue se fait :

- Soit en un point unique : l'entrée de ville marque un effet de porte.

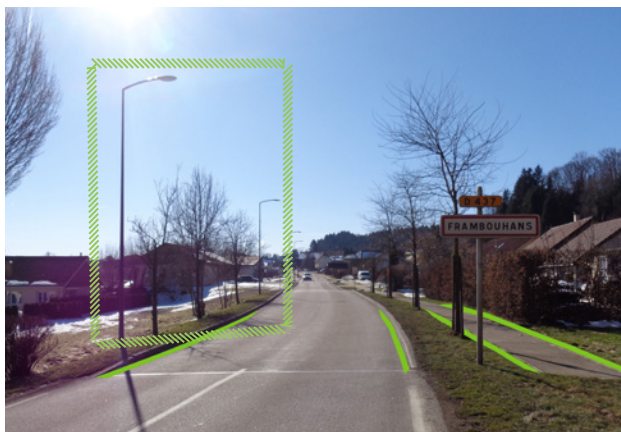


Exemple de l'entrée de ville « Sud » des Fins : l'encadrement entre deux bâtiments ressert le champ de vision et donne l'impression d'un rétrécissement de la chaussée.

- Soit de manière progressive : en créant une zone d'approche, zone intermédiaire entre le rural et l'urbain.



La transition entre l'espace rural et l'espace urbain est ici nettement moins marquée. Cette impression pourrait être renforcée par un aménagement de la voirie qui accompagnerait la progression [matériaux, marquage au sol, etc..]



Afin de favoriser un ralentissement de la circulation automobile, l'espace doit comporter les éléments caractéristiques de la rue. Les chicanes ou ralentisseurs isolés ne font pas partie des éléments traditionnels d'une rue et ne devraient être retenus qu'en dernier ressort.

Il convient de prendre garde aux matériaux utilisés, à la concordance des couleurs et des textures tout en conservant à l'esprit que ces aménagements doivent être visibles de nuit.



Exemple de l'entrée de ville « Sud » de Maïche : le marquage au sol par des matériaux et des coloris spécifiques permettraient d'appuyer l'impression de pénétrer dans un espace urbanisé.

Comment prendre en compte la rue en entrée de ville ?

En premier lieu, il s'agit d'analyser les aménagements présents : retranscrivent-ils correctement le passage de la route à la rue ? Ainsi, l'analyse de l'entrée de ville devra considérer à la fois :

- Les matériaux, couleurs, textures et gabarits des éléments structurants : chaussées, giratoires, stationnements, trottoirs. Chaque élément doit chercher à reprendre les caractéristiques locales [couleurs, matériaux par exemple].
- La présence d'éléments émergents [publicité, signalétique, mobilier, réseaux aériens] par rapport aux éléments identitaires de la rue.
- La clarté des éléments de délimitation et les matériaux utilisés : bordures, limites entre espaces publics et privés, murets, haies ou encore terre-pleins.

Ci-contre, sur cette zone d'entrée de ville, on retrouve des indices caractéristiques de la rue : des bordures de chaque côté de la chaussée, une végétation plantée et spécifique [ici des alignements d'arbres et un terre-plein enherbé], une typologie de mobilier plutôt urbaine [les candélabres] et un trottoir amorcé à partir du panneau d'entrée de ville.

Les éléments structurants

- Éviter les voies surdimensionnées

Privilégier une largeur carrossable réduite encourage un ralentissement des véhicules et permet de libérer l'espace pour les autres usages (déplacements doux par exemple).

Les surdimensionnements de voirie et les grandes surfaces goudronnées sans limite claire (carrefour, stationnement) favorisent au contraire le maintien d'une vitesse automobile excessive et une insécurité piétonne et cycliste.



Exemple de l'entrée de ville « Nord » de Maïche : La largeur et l'aspect rectiligne de la chaussée ne donnent pas suffisamment l'impression de pénétrer dans un espace urbanisé.



Exemple de l'entrée de ville « Nord » de Maïche, proposition d'aménagement : l'intégration d'une bande cyclable sur la voirie permet de réduire la largeur de la chaussée carrossable.

- Traiter les giratoires de manière sobre



Exemple de l'entrée de ville « Sud » de Maïche : ce giratoire d'une grande dimension est implanté en entrée de la commune de Maïche. Il comporte un élément identitaire du territoire, une réplique de cheval comtois.

La fonction de ralentissement d'un giratoire est indéniable. Ce type d'aménagement, coûteux, compte souvent des éléments identitaires de la commune en son centre.

Il est préférable de ne pas implanter de giratoire et de privilégier une réduction de la vitesse (zone 30, zone de rencontre, etc.)

Si un giratoire est implanté, il est préférable d'éviter d'y installer des éléments en concurrence avec le paysage environnant (pastiches, ou encore contenus attirant le regard).

Privilégier un aménagement sobre et minimaliste permet de mettre en valeur le paysage naturel et/ou architectural du lieu.

- Penser la rue en lien avec le paysage urbain

Il est ainsi souhaitable de traiter la voirie et les espaces piétons de manière harmonieuse avec le paysage, les couleurs et matériaux locaux, par un jeu de contraste ou de complémentarité.

Il est également préférable d'utiliser des revêtements poreux afin de favoriser l'infiltration de l'eau de pluie, mais aussi de mettre en valeur les façades.



Exemple de l'entrée de ville « Nord » du Russey : un revêtement différent permet de matérialiser les traversées de la voirie et le partage apaisé de la chaussée.

Les éléments émergents

- Estomper les effets des réseaux aériens

La présence de réseaux aériens (lignes et poteaux électriques, téléphoniques) en entrée de ville trouble le regard, dénature la vision de l'espace et du paysage et perturbe la lisibilité de la rue.

L'enfouissement des réseaux permet de résorber ces effets et redonner au paysage et à la rue un caractère plus qualitatif.

L'enfouissement peut être programmé dans le cadre de travaux de réfection de la voirie par exemple.

Les éléments de délimitation

- Différencier les parcours pour sécuriser les flux

La rue est dédiée à différents modes de déplacement : automobile, vélo, marche à pied, etc. La présence de trottoirs permet d'indiquer ces différents usages, notamment à l'automobiliste. La distinction des usages peut être clairement identifiée par des couleurs, revêtements ou matériaux spécifiques, mais leur nombre doit rester minimale. Il est également possible de séparer les liaisons piétonnes de la circulation automobile, par des plantations en pleine terre par exemple.

À l'instar des voies carrossables, le gabarit des trottoirs doit être adapté à la configuration de la commune : dans les villages, un seul trottoir peut être suffisant.



Exemple de l'entrée de ville « Sud » de Bonnétage : ce carrefour est un vaste espace où la place de la voirie carrossable est très importante. Peu végétalisé, agrémenté de trottoirs, il est cependant dépourvu de passages piétons. L'arrivée sur cet espace depuis l'entrée de ville se fait en ligne droite, cela suggère une vitesse des automobilistes plutôt élevée.



Exemple de l'entrée de ville « Sud » de Bonnétage : l'aménagement proposé introduit des arbres afin d'apporter un encadrement à cet espace en entrée de ville. La chaussée est surélevée sur chaque voie, afin d'apaiser l'arrivée sur le carrefour. Enfin, la voirie est redessinée afin de mieux délimiter les voies de circulation automobiles.

Il convient également de prendre en compte l'accessibilité de la rue aux personnes à mobilité réduite.

Dans les villages, les trottoirs ne doivent pas obligatoirement être goudronnés. Ils peuvent être réalisés avec des matériaux perméables (stabilisé, concassé à granulométrie fine, accessible aux PMR, etc.) et permettre ainsi au village de conserver son caractère rural.

- Soigner les limites pour rendre la rue lisible et sûre

Les éléments structurants de la rue sont d'autant plus confus que les limites sur les bas-côtés sont floues. Pour rendre la rue plus lisible, il est préférable de traiter correctement ces limites qui traduisent aussi les usages : la voie carrossable, la voie piétonne ou encore le stationnement.

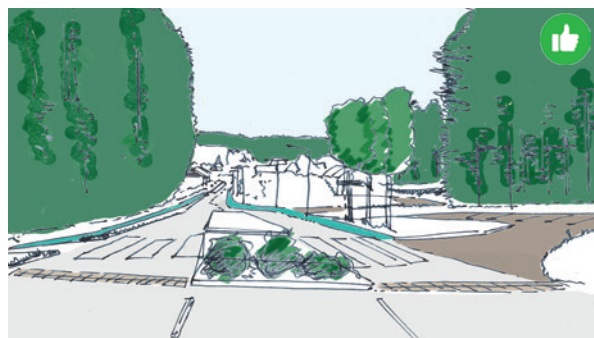
La présence d'aménagements végétalisés en limite de voie, adaptés au gabarit de la rue, favorise le ralentissement des véhicules motorisés.

- Éviter un traitement routier des terre-pleins et des bordures

La présence de terre-plein ou de bordure favorise le ralentissement automobile et la sécurité piétonne. Il convient cependant de traiter ces éléments en prenant en compte le caractère urbain de la rue : choix de couleurs, matériaux et essences végétales locaux, dimensionnement adapté à la configuration de la rue.



Exemple de l'entrée de ville « Sud » de Bonnétage - actuellement : le terre-plein central sert à accompagner la réduction de la largeur de la chaussée, mais il ne remplit pas d'autre fonction.



Exemple de l'entrée de ville « Sud » de Bonnétage - croquis d'intention : le terre-plein central en entrée de ville gagnerait à être intégré à un aménagement d'ensemble. Cela permettrait une meilleure connexion piétonne et cyclable de l'entrée de ville, grâce à l'aménagement de cheminement et de passages piétons à cet endroit.

Pour aller + loin...

- Charte du PNR du Doubs Horloger, 2020
Axe 1 : renforcer la haute valeur patrimoniale du Doubs Horloger
Orientation 1.3 : conserver des paysages de qualité, riches de leur diversité et valorisant les caractéristiques locales
- Articles L228-2 et 3 du Code de l'Environnement
- Règlement Départemental de Voirie

4.2

Marquer les limites en entrée de ville



Pourquoi prendre en compte les limites en entrée de ville ?

Les limites marquent la frontière entre les espaces : public/privé, chaussée/bas-côtés. Elles participent à la structuration et la qualification de l'entrée de ville. Elles servent ainsi de guide à la compréhension de l'espace. Elles permettent enfin de mieux sécuriser l'entrée dans la commune.



Comment analyser les limites en entrée de ville ?

Trois principaux types de limites sont à étudier :

Les traces du paysage (haies bocagères, ruisseau) : vue, mise en valeur du paysage, etc.

Les limites de chaussée : netteté, matériau spécifiques, perspectives créées, etc.

Les limites entre espaces public et privé (haies, murets, clôtures) : dimensions, matériaux et essences utilisées



Exemple de l'entrée de ville « Nord » des Fins : les trois principaux types de limites en entrée de ville.



Les conseils et outils

Structurer, végétaliser et qualifier les espaces

Matérialiser des limites claires, au travers de plantations, de mobiliers adaptés, d'un traitement des bas-côtés, permet de qualifier et de structurer les espaces.

Cela passe par des aménagements permettant de souligner l'entrée par un alignement d'arbres, une intersection par des haies basses, des usages piétonniers par un trottoir, etc.

Cette structuration modifie la perception des usagers et le passage « de la route à la rue ». Elle agit ainsi sur le comportement des usagers (automobilistes, piétons, etc.).



Différentes strates végétales marquent cette entrée de ville.

Guider la circulation

Les espaces aux limites floues créent une forme de confusion chez les automobilistes qui n'identifient pas le passage « de la route à la rue » et sont tentés de maintenir une vitesse élevée.

La structuration des espaces permet d'agir sur leurs comportements. Il est ainsi possible de créer un linéaire le long de la voie (haie, fossé, muret, ou encore voie douce dédiée) ou de modifier les revêtements pour accompagner naturellement le conducteur vers un changement de comportement.

Dimensionner les limites de voirie pour conserver un rapport direct au paysage

Les caractéristiques des éléments implantés en limite de chaussée doivent être réfléchies afin de conserver la cohérence d'ensemble du paysage local, les vues éventuelles sur les éléments du grand paysage, etc.

Il convient ainsi de questionner la pertinence de clôtures dans un territoire où elles sont généralement absentes. La maîtrise des clôtures donnant sur les voies publiques facilitera également la réapparition de rapports sociaux entre les habitants.

Par ailleurs, les hauteurs des murs ou haies, comme le type de matériaux, peuvent souligner les éléments naturels ou bâtis en présence sans les occulter.



Exemple de l'entrée de ville « Sud » du Russey.



Exemple de l'entrée de ville « Sud » du Russey : proposition d'aménagement en insérant des linéaires de clôtures et une chaussée séparée pour les modes doux.

Conserver et entretenir les limites « patrimoniales »

Le paysage du Doubs Horloger est marqué par la présence de murs, notamment en pierres sèches, qui traduisent à la fois la présence de limites, d'un savoir-faire et de pratiques spécifiques au territoire.

Marqueurs de l'identité locale, ces éléments méritent d'être maintenus et mis en valeur. Il est important cependant d'éviter une restauration inadaptée ou contraire aux principes de construction : jointoiement trop visible d'un mur en pierre ou encore décroûtage d'enduits, visant initialement à protéger les pierres en façades.

Utiliser des plantations et matériaux locaux

La qualité d'une entrée de ville passe par une réflexion quant aux éléments mobilisés pour marquer les limites.

La banalisation des paysages urbains est liée à l'usage de matériaux rapportés (PVC, parpaing ou palissade en bois industriel par exemple) ou la plantation de haies monospécifiques (comme le thuya ou le laurier).

Il est au contraire intéressant d'envisager l'usage d'essences végétales et de matériaux locaux, favorisant la transition entre le paysage naturel précédant l'entrée et le paysage urbain lié au ville.



Exemple de l'entrée de ville « Nord » du Russey



Exemple de l'entrée de ville « Nord » du Russey, proposition d'aménagement : proposition d'habillage du bâtiment de la station d'épuration avec des matériaux et des teintes traditionnels.



Exemples de murets de pierre sèche (murgers) en limite de propriété.

Pour aller + loin...

- Charte du PNR du Doubs Horloger, 2020
Axe 1 : renforcer la haute valeur patrimoniale du Doubs Horloger
Orientation 1.3 : conserver des paysages de qualité, riches de leur diversité et valorisant les caractéristiques locales

4.3

Organiser l'implantation du bâti en entrée de ville



Pourquoi

prendre en compte les implantations du bâti en entrée de ville ?

L'entrée de ville est signifiée par la présence de bâtiments. L'implantation du bâti participe à la mise en scène de l'entrée et contribue à créer les perspectives en orientant le regard. Il s'agit donc d'un paramètre essentiel de composition de l'entrée de ville.



Comment

prendre en compte l'implantation en entrée de ville ?

La composition d'une entrée de ville s'apprécie au regard du rythme et du positionnement du bâti en présence. Cela suggère de questionner les principes d'implantation des bâtiments : sont-ils proches ou éloignés les uns des autres ? Suivent-ils une logique identique, ou cohérente ? Leurs façades sont-elles alignées sur la rue ?

Implanter le bâti, c'est également comprendre les

liens existants entre l'entrée de ville et le territoire : topographie, orientation ou encore relation avec le bâti existant et l'espace public.

Si une forme de composition existe, il conviendra alors de respecter les principes déjà en place. L'implantation de nouvelles constructions amènera à questionner ces différentes dimensions au niveau de l'entrée.



Exemple de l'entrée de ville « Nord » des Fins : implantation au coup par coup du bâti, en retrait de la voirie.



Exemple de l'entrée de ville « Sud » de Saint-Hippolyte : une logique d'implantation très contrainte par la topographie.



Les conseils et outils

Mettre en scène l'entrée de ville

Le traitement de l'entrée de village peut être l'occasion d'une mise en scène dont l'objectif vise à faciliter la lecture du lieu.

En fonction de sa configuration initiale, il est ainsi possible de guider le regard de l'utilisateur : front bâti créé par des façades alignées de part et d'autre de la rue, ouverture créée par des façades d'un côté créant un effet d'ouverture sur le paysage, alternance des implantations mettant en valeur les façades.



Exemple de l'entrée de ville « Nord » de Morteau : alignement des constructions d'un côté, ouverture paysagère sur le Val de Morteau de l'autre.

Étudier l'entrée de ville avant d'envisager une opération d'aménagement

Pour des raisons liées au site (paysage, topographie, patrimoine), certaines entrées de ville ne présentent pas des conditions favorables à la construction.

Réaliser une opération de construction en entrée de ville peut également participer à l'étalement urbain. Il convient donc de s'interroger sur la pertinence de ce choix au regard des autres potentialités dans la commune.

Resserrer la perspective pour marquer l'entrée de ville

Les constructions situées en entrée de ville participent de la perspective offerte aux usagers et habitants du lieu.

L'implantation en alignement de part et d'autre de la rue crée un véritable « effet de porte » et constitue l'entrée la plus lisible : elle produit une sensation de resserrement propice aux ralentissements des automobiles et vient clairement signifier le passage de la route à la rue.

À l'inverse, des implantations éloignées ne créent pas un sentiment d'entrée (extensions villageoises de l'autre côté d'une route).

D'autres éléments (végétaux, mobilier, trottoirs) pourront dans ce cas s'y suppléer afin de marquer l'entrée.



Dans cette commune, l'entrée de ville se situe dès l'approche de la zone d'activités, seulement d'un côté de la voie. Cela ne donne pas l'impression d'une entrée de ville. L'impression d'entrer dans le bourg se ressent 500 mètres plus loin, lorsque le bâti encadre la voirie.



Dans cet exemple, l'entrée de ville se ressent à l'approche de la partie urbanisée compacte, marquant un effet de franchissement de « porte ».

Pour aller + loin...

- Charte du PNR du Doubs Horloger, 2020
Axe 2 : renouveler la dynamique du territoire pour une haute qualité du cadre de vie
Orientation 2.1 : aménager le territoire de manière durable

Conserver le lien entre le village et son territoire

L'entrée de ville révèle parfois des usages spécifiques passés et/ou actuels, qui s'accompagnent d'une mise en scène paysagère particulière. Il peut alors être préférable de conserver les éléments en présence (haies, affleurements rocheux par exemple), qui constituent l'identité du territoire communal.

Les constructions patrimoniales (croix, chapelle, murets de pierres sèches) éventuellement présentes en entrée de ville marquent et qualifient cette dernière.

Dès lors, les choix guidant l'aménagement pourront chercher à conserver les vues existantes sur ces éléments identitaires et à éviter une urbanisation risquant de les diluer dans un ensemble bâti.

Respecter l'implantation originelle du village

L'implantation de nouvelles constructions doit être pensée en observant le bâti existant : est-il parallèle ou perpendiculaire à la rue ? En alignement ou en recul de la rue ? La configuration parcellaire est également à prendre en compte : est-elle large ou étroite ? Profonde ou non ?



Dans cet exemple, l'implantation de la construction récente n'a pas été pensée en cohérence avec les constructions plus anciennes.

Il est préférable de respecter la composition si celle-ci est déjà lisible. Dans le cas contraire, il est possible de recréer une perspective et/ou de recomposer l'entrée par la végétalisation des limites entre espaces publics et espaces privés.



Proposition d'aménagement : intégrer une végétalisation de la limite entre l'espace public et l'espace privé le long d'un axe routier. La sensation de flou due à l'absence d'alignement du bâti est ainsi atténuée.

Mettre en valeur les éléments patrimoniaux



Pourquoi

prendre en compte les éléments patrimoniaux en entrée de ville ?

Le patrimoine communal est généralement concentré en centre-bourg. Toutefois quelques éléments peuvent se trouver en entrée : croix, ferme, mur en pierres sèches, loge... Véritables témoins de l'histoire du territoire et marqueurs de l'identité d'une commune, ces éléments patrimoniaux méritent une mise en valeur appropriée.



Les conseils et outils

pour mettre en valeur les éléments patrimoniaux

Embellissement, symbolique, témoignage du passé, mémoire du lieu

Au-delà du maintien en bon état de l'élément patrimonial, il s'agit de remettre à jour l'importance qu'il pouvait avoir par le passé, par son usage ou sa symbolique. Quel rôle a-t-il joué dans l'histoire de la commune ? Quel lien peut-on faire avec les usages d'aujourd'hui ?



En bordure de route, proche d'une entrée de ville, ce réservoir semble inutilisé mais pourrait être remis en valeur comme signe d'une occupation humaine ancienne.

La cohérence des matériaux et des tonalités

Dans un esprit d'harmonie et de cohérence avec son environnement immédiat, les matériaux choisis pour restaurer l'élément patrimonial ainsi que ses abords gagneront à être locaux et employés dans le respect des savoir-faire traditionnels. Il est suggéré d'utiliser des coloris sobres rappelant ceux des matériaux locaux tels que la pierre et le bois [palette beige, ocre, brun, gris].



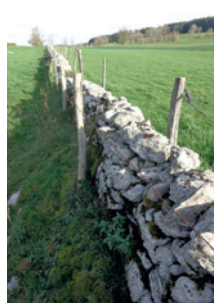
Définition

Quels éléments sont à considérer ?

Les éléments patrimoniaux en entrée d'agglomération peuvent concerner :

- Le patrimoine religieux : chapelle, oratoire, église, croix de chemin, croix de cimetière, couvent, monastère...
- Le patrimoine ferroviaire : voie ferrée (voie du Tacot), pont, tunnel, gare, soutènement...
- Le patrimoine hydraulique : fontaine, lavoir, abreuvoir, usine hydroélectrique, moulin, scierie...
- Le patrimoine fortifié : château, tour, enceinte...
- Le patrimoine architectural : maison bourgeoise, grange, ferme-atelier, greniers-forts, loge...
- Le patrimoine en limites : portail, mur en pierres sèches, haie...
- Le patrimoine archéologique : site préhistorique [station néolithique de Villers-le-Lac]...

Cette liste est non exhaustive : tout élément peut être considéré comme un patrimoine local à partir du moment où il tisse un lien historique, artistique, social, technique... avec le lieu et ses usages passés.



Ce réservoir rénové est mis en valeur par le pavage en pierre des abords, avec une cohérence des tons.

Un environnement sobre pour une mise en valeur plus efficace

Plus l'environnement de l'élément patrimonial sera simple, plus ce dernier ressortira clairement et sera facilement identifiable. Ainsi, il est conseillé d'éviter toute accumulation de décors, de matériaux ou d'éléments annexes à proximité immédiate de l'élément patrimonial à valoriser.

Travailler le pied du monument pour une meilleure mise en relief

L'élément patrimonial se détachera d'autant mieux de son environnement si l'espace situé au niveau de son pied est dégagé. Un jeu sur les contrastes de matériaux et de couleurs pourra sobrement contribuer à distinguer l'élément, tout en veillant à ce qu'il soit bien intégré à son environnement.



Outre la nécessité de reprendre l'enduit de façade de cette ancienne ferme comtoise, un travail sur le pied de façade la mettrait davantage en valeur (revêtement, végétation, suppression des panneaux).

Respecter les perspectives et les axes de composition

Véritables repères dans une commune, certains éléments patrimoniaux ont la plupart du temps été implantés suivant une logique de composition d'ensemble. Ils ont été pensés pour être vus selon des axes bien précis, dans une optique de mise en scène.

Ces logiques de percées et d'angles de vue devront dans la mesure du possible être maintenues. Une gestion réfléchie des constructions est à privilégier dans l'axe ou dans le secteur proche d'un élément patrimonial, afin de ne pas le masquer.

Insérer le patrimoine dans une scénographie

Le rayonnement des éléments patrimoniaux dépendra de la qualité de leur mise en scène. Pour toucher le plus de passants possible, ces éléments de patrimoine se doivent d'être visibles, qu'ils soient reliés à la commune ou inclus dans un parcours.



Un espace résiduel cerné par la voirie accueille un calvaire entouré par 4 arbres taillés (en tête de chat) et donc peu visible. La présence d'une ligne et d'un transformateur électriques, et d'un point d'apport volontaire des déchets impacte également la mise en valeur de l'édifice.



Une chapelle dominant la rue marque une entrée de ville. Débarrassée d'élément superflu (bacs à fleurs...), la simplicité de l'aménagement permet la mise en valeur de l'édifice et ses abords (affleurements rocheux).



La perspective sur le clocher de l'église caractérise l'entrée de ville et mérite d'être préservée.

Pour aller + loin...

Mettre en place un site patrimonial remarquable [SPR] afin de cadrer les aménagements autour d'un élément ou d'un site à forts enjeux patrimoniaux.

Pour cela, se renseigner auprès de la DDT ou de l'UDAP (unité départementale de l'architecture et du patrimoine), du PNR du Doubs Horloger, du CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement), des agences d'urbanisme...

Améliorer la qualité des façades



Pourquoi

prendre en compte la qualité des façades en entrée de ville ?

Les façades des bâtiments sont partie prenante du décor communal perçue depuis l'espace public : elles affichent l'histoire du lieu, témoignent des différentes époques de construction, et rappellent les savoir-faire locaux. En cela, les façades sont une vitrine de l'identité locale. C'est pourquoi il convient d'y apporter un soin particulier.



Les conseils et outils pour améliorer la composition d'une façade

Avant toute intervention, il convient d'observer la structure des façades anciennes locales afin d'en comprendre la composition et les principales caractéristiques : fermes dont le mur pignon représente la façade principale, grange en partie haute impliquant une levée de grange, tué, principe de travées (grange, écurie, habitation), mur gouttereau, entrée en pont de grange, galerie...

De même, les ouvertures seront à étudier : leur nombre, leurs proportions, leur emplacement, les logiques de travées...

Conserver l'équilibre de la façade

La composition des façades répond à un équilibre de pleins et de vides, matérialisés par des éléments tels que les portes, fenêtres, encadrements, volets...

Intervenir sur une façade implique de bien en observer la structure initiale et d'envisager l'intervention comme une composition d'ensemble. Il s'agit par exemple de respecter les dimensions locales des fenêtres, les proportions entre espaces pleins et espaces vides, le rythme et l'ordonnancement des ouvertures. Dans l'objectif de maintenir la cohérence d'ensemble qui fait le charme d'un village, il est conseillé de mettre en œuvre des matériaux locaux (menuiseries en bois...) et d'utiliser des couleurs sobres.

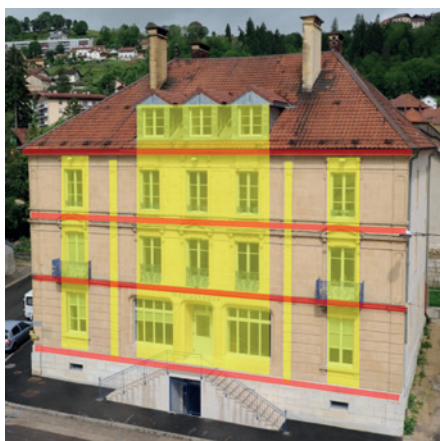


Définitions

Quel lien entre composition et identité de la façade ?

Les éléments visibles en façade sont souvent des indices de lecture pour comprendre la structure d'un bâtiment. On peut distinguer :

- les éléments horizontaux, qui permettent de lire les niveaux ;
- les éléments verticaux, qui traduisent les corps de bâtiment, les travées ou encore la structure porteuse.



La lecture horizontale (en rouge) permet de différencier les niveaux.

La lecture verticale (en jaune) permet de distinguer les différents corps de bâtiments (travées, structure porteuse...).



L'utilisation d'un même format d'ouverture (plus haute que large dans le cas des fermes comtoises), mais aussi les logiques d'ordonnancement, simplifie la lecture et renforce l'équilibre d'ensemble de la façade.

Ce principe est à suivre lors de la création de nouvelles ouvertures (dans la lambrequine par exemple) ou de leur remplacement.

(illustration : Jean Garneret, *La maison du Montagnon*, 1981 - fig.237, p.150)

Soigner les pieds de façade

Les pieds de façade sont particulièrement à travailler - surtout en cas d'alignement à la rue en milieu bâti dense. Ils matérialisent en effet la transition entre espace public et espace privé, et permettent d'intégrer la construction dans son environnement et de trancher avec le revêtement du trottoir ou de la rue.

Cette transition peut être marquée par la présence d'un soubassement (dans un coloris sobre), la création d'une bande enherbée voire la végétalisation du pied de façade, ou un revêtement de sol contrastant avec la façade [pavés...]. Sur un immeuble ancien, la perméabilité des pieds de façade permet d'éviter la stagnation des eaux de ruissellement et favorise une meilleure respiration du mur.



La végétalisation en pied de façade - complétée ici par un petit muret et une grille en fer - marque la transition entre espace public et espace privé.



L'enduit ciment sur un mur en pierre empêche l'eau de s'échapper et entraînera une dégradation du mur, de la structure, une humidité intérieure...



Ci-dessus, le soubassement en pierre marque l'assise du bâtiment et sa jonction avec la rue. La teinte de la façade reste sobre et bien intégrée.



Ci-contre, ce bâtiment en entrée de ville, témoignage du passé ferroviaire du lieu, présente un soubassement en pierre et mériterait une attention particulière de traitement pour sa jonction avec la route.



Ces deux bâtiments se situent dans une zone d'activité en entrée de ville. La façade du premier revêt une tôle avec une couleur vive, donnant un fort contraste avec le bâti et le paysage environnant. La façade du second propose une toiture à deux pans et un bardage en bois. Plus sobre, il fait davantage référence aux constructions traditionnelles et matériaux locaux.

Analyser les matériaux en façade

Les matériaux employés traditionnellement dans la construction, et plus spécifiquement en façade, sont des matériaux locaux : pierres enduites à la chaux ou apparentes, bardage et rang-pendus en bois, toit couvert de tuiles, soubassements en pierre, menuiseries en bois parfois peintes, encadrements en pierre ou bois [linteau]...

Aujourd'hui, les usages, techniques constructives et matériaux utilisés ont évolué. Il est cependant préférable, dans le cadre d'une construction neuve ou d'une rénovation, de s'inspirer des méthodes, matériaux et caractéristiques locales pour proposer une interprétation du bâti traditionnel et mieux s'intégrer dans le paysage local (bâti et non bâti).

Dans le cadre d'une rénovation, il conviendra par exemple de ne pas mettre à nu des pierres originellement enduites, de conserver les soubassements, de reprendre la logique de bardage vertical...



S'intéresser aux détails pour comprendre l'identité locale

Les spécificités architecturales locales sont autant d'éléments contribuant à l'identité et au charme des constructions locales.

Il peut s'agir de matériaux, de proportions du bâti et de ses composantes (fenêtre, porte, toit imposant, tuyé, tavaillons, présence de citerne...), des éléments de construction (murs coupe-vent, galerie, pont de grange...) ou de décoration en façade (frises, ferronneries, calepinage des pierres, chaînage d'angle, volets persiennes...).

Ci-contre en haut, une ancienne ferme comtoise du XVIII^{ème} siècle, présentant une volute en rangs pendus [partie en bois en porte-à-faux sous les pans de toiture].

En bas, une maison en lotissement, construite dans les années 2000, intègre le principe de cet élément patrimonial par un bardage plaqué contre la façade.

Intégrer les nouveaux matériaux dans la logique de composition

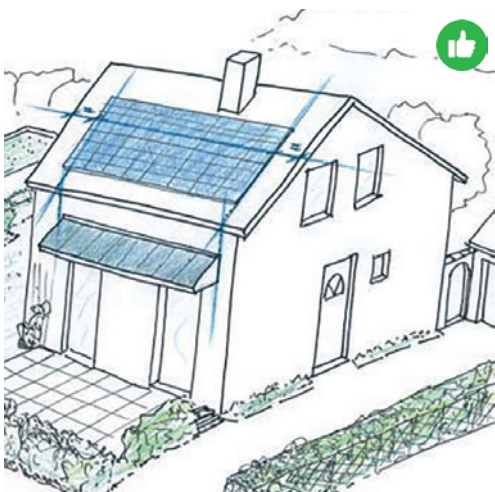
Utiliser des matériaux locaux traditionnels est à privilégier, mais cela n'empêche pas d'employer des matériaux nouveaux (voiles béton, parpaings, aluminium...) ou des éléments nouveaux (panneaux solaires), à condition de chercher à les associer avec les éléments anciens.

Pour une intégration optimale de nouveaux matériaux et éléments avec l'existant, en façade ou en toiture, il conviendra d'éviter les débords, les matériaux laissés à nu, le non-respect du style de la façade d'origine, le choix de couleurs trop vives...

L'attention doit être identique pour les nouvelles constructions.



Une construction récente (à droite) sans référence aux modes constructifs locaux (à gauche)



La pose de panneaux solaires doit être privilégiée sans débord et sans superposition sur la couverture. Leur position est à privilégier au centre, en partie basse ou en partie haute de la toiture, dans une forme rectangulaire et de préférence horizontale.



La reprise en parpaing de l'extension, réalisée sans enduit, nuit à la qualité d'ensemble du bâtiment.

Jouer avec les couleurs

De manière générale, il est conseillé de préférer des tons sobres et discrets inspirés des éléments naturels locaux plutôt que des matériaux synthétiques et des couleurs vives/intenses.

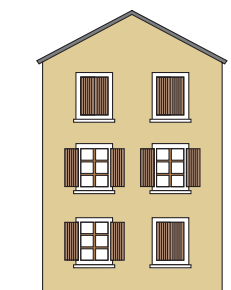
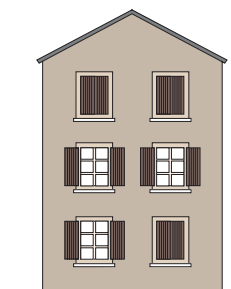
Toutefois, la couleur peut servir à mettre en valeur des éléments jugés importants représentant par exemple une identité forte ou un usage particulier. Dans ce cas, une couleur plus marquée pourra être employée, tout en s'inscrivant dans la palette locale.

La couleur peut également atténuer des éléments gênant la lecture d'un volume bâti : les peindre dans des tons similaires permet alors de les masquer.



L'unité des teintes en toitures et des enduits fait partie des caractéristiques du paysage local. Pour conserver cette unité, il convient d'éviter les erreurs (toit noir à droite ou enduit vert au centre de l'image par exemple)

Comment ? trouver l'harmonie en façade...



L'harmonie d'une façade (ou d'un paysage de rue) tient au nombre d'informations que notre cerveau peut analyser en même temps. Cette « harmonie » est d'autant mieux perçue par l'observateur que le paysage est facile à lire (c'est-à-dire qui ne demande pas trop d'efforts au cerveau). Un paysage est « vu et lu » simplement lorsqu'il peut être résumé en 5 à 7 informations différentes (le cerveau regroupant en une seule information plusieurs éléments similaires).

Ainsi, au-delà de la question du « beau », ce qui peut apparaître comme une « verrue » dans un paysage est un élément qui par sa complexité de formes, teintes, matériaux... demande un effort supplémentaire au cerveau. Il ressort ainsi davantage que les autres et complexifie la lecture d'un paysage. Sans rechercher une homogénéité absolue au sein d'un paysage de rue, on diminuera l'effet de « verrue » par une bonne utilisation des contrastes.

Pour aller + loin...

- « Couleurs et façades » - fiche conseil - CAUE du Doubs
- Habiter nos territoires - Mémoire et évolution des territoires : <https://www.habiternosterritoires-bfc.fr/>
- Nuancier de couleurs du PLU de Morteau
- « Le point sur... Les enduits à la chaux » - fiche pratique des CAUE de Franche-Comté

5.3

Respecter la volumétrie du bâti



Pourquoi prendre en compte la volumétrie du bâti en entrée de ville ?

L'entrée dans une ville ou un village est agréablement perçue si sa mise en scène est réussie : séquence progressive, jeux de perspectives, ouvertures des vues, effet de resserrement de la végétation ou des volumes bâtis...

La volumétrie est un facteur essentiel pour réussir l'intégration paysagère d'une construction, notamment en entrée de ville. Elle ne doit pas rentrer en compétition avec les espaces naturels qui dominent le grand paysage.



Le long de cette entrée de ville, de nouvelles constructions (partie gauche) peuvent permettre de créer un front bâti. Mais leur volume et leur implantation doivent être cohérents avec les constructions déjà présentes.



Comment ? prendre en compte la rue en entrée de ville ?

Tout d'abord, la physionomie globale du village doit être observée afin de bien comprendre la relation que les volumes bâtis entretiennent avec le grand paysage et leur intégration dans leur environnement immédiat.

Ensuite, une analyse à l'échelle des constructions elles-mêmes permet de saisir les logiques constructives, les proportions, les choix d'implantation, de couleurs ou de matériaux.



Les conseils et outils pour améliorer la volumétrie et travailler les proportions du bâti et de la toiture

Limiter le mobilier et la publicité

Le bâti, le mobilier et l'affichage publicitaire autorisé doivent cohabiter de manière harmonieuse pour conserver un aspect accueillant et qualitatif, que ce soit en entrée de ville ou au cœur de celle-ci. Pour cela, il est préférable que la hauteur des bâtiments dépasse significativement celle du mobilier et de la publicité.



Entre les 2 images : un panneau publicitaire surdimensionné est supprimé, les réseaux secs sont enfouis et un mobilier d'éclairage cohérent est remplacé sur toute la traversée du village.

Assurer une continuité des volumes

En entrée de ville, il est suggéré de privilégier la visibilité des façades depuis l'espace public. Dans une optique de cohérence d'ensemble, les hauteurs des nouvelles constructions sont à maîtriser en ayant au maximum un niveau d'écart entre des bâtiments contigus.

Enfin, les dimensions des bâtiments annexes sont aussi à cadrer : pour une bonne lecture des volumes, il est préférable que les annexes soient de tailles inférieures à celles des bâtiments principaux.

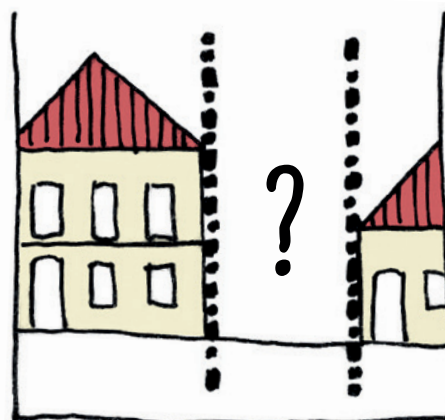
Conserver des formes simples pour les volumes

Traditionnellement, les volumes des constructions du PNR du Doubs Horloger, telles que les fermes comtoises, sont simples et compacts. Il convient de maintenir cette logique dans les nouvelles constructions, afin d'obtenir une bonne transition entre ancien et nouveau.

Les extensions et constructions rapportées (véranda, sas d'entrée...) sont à éviter ou à intégrer intelligemment afin de limiter les décrochés et de garder une lecture franche des volumes bâtis. L'objectif est de chercher à conserver un volume compact.



Éviter les décrochés inutiles pour maintenir une volumétrie simple à l'ensemble de la construction.



Quelle hauteur prévoir pour une construction située entre ces 2 bâtiments existants ?



Il convient en général que la différence de hauteur entre deux constructions contiguës n'excède pas un niveau.

Sous la ligne rouge, le gabarit de la future construction ne tiendrait pas compte des hauteurs des corniches et toitures des bâtiments contigus.

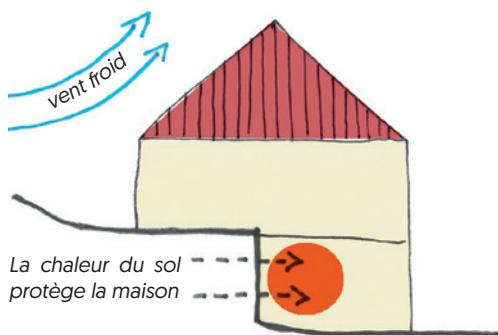
Au niveau des lignes vertes, les gabarits s'appuient sur l'existant.

Conserver la trame des toitures existantes

Les constructions isolées présentent généralement des toitures à deux pans avec ou sans demi-croupe, et un faîtage qui suit ou est perpendiculaire aux lignes de niveau du relief. Dans les zones urbaines, cette règle n'est pas toujours aussi stricte, car l'implantation des bâtiments tient aussi compte des espaces publics (place, rue, ruelle...).

Dans un souci de préservation des logiques en place et du paysage qu'elles ont produit, il conviendrait de maintenir ces caractéristiques en cas de construction neuve ou d'extension. Le cas échéant, les raccords de toiture et les différences d'inclinaison seront à maîtriser.

La présence d'un toit plat ou d'un seul pan peut altérer l'homogénéité globale. De plus, les bâtiments annexes au bâtiment principal chercheront à reproduire à la fois la pente et le type de toit.



Construire avec la pente n'est pas sans intérêt ! Les constructions adaptées au relief peuvent bénéficier de l'inertie thermique du sol contre lequel elles s'appuient. La façade la plus exposée s'en trouve en partie protégée. Une bonne implantation, couplée à une bonne orientation, permet de faire des économies d'énergie.

Pour aller + loin...

Les règlements du PLU sont là pour définir les hauteurs et implantations des futurs bâtiments. Leur élaboration demande une attention particulière pour créer, conserver ou renforcer une homogénéité dans la volumétrie du bâti.

UN GUIDE DE SENSIBILISATION AU SERVICE DES ÉLUS ISSU DE L'ÉTUDE DES ENTRÉES DE VILLE DU PNR DU DOUBS HORLOGER

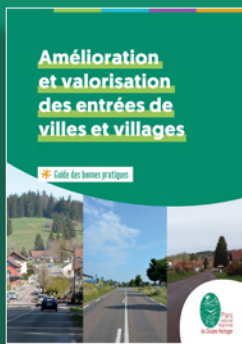
Entre 2017 et 2022, le PNR du Doubs Horloger a piloté une analyse des entrées de ville de son territoire avec l'appui technique du CAUE 25, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Doubs, et de l'AUDAB, agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté.

Sur la base d'un travail réalisé en 2012 par les PNR des Pyrénées ariégoises et des Pyrénées catalanes ainsi que le parc national des Pyrénées, les structures ont mis en place l'analyse d'entrées de ville sur plusieurs communes « tests » du territoire situées le long d'un axe majeur, la route départementale 437 : Saint-Hippolyte, Maiche, Bonnetage, Le Russey, Morteau et Les Fins.

La méthode appliquée s'est appuyée sur l'analyse d'indicateurs objectifs au sein des entrées de ville, sur les thèmes du grand paysage, du paysage local, du cadre de vie, de l'urbanisme et de l'architecture, et d'un diagnostic plus sensible auprès des habitants, afin de répondre à deux questionnements principaux :

- Dans quelle mesure les entrées du territoire sont-elles représentatives des paysages du Doubs Horloger ?
- Dans quelle mesure l'aménagement des entrées de ville est-il qualitatif ?

L'ensemble des enseignements issus de ce travail est regroupé sous forme de fiches au sein de ce guide de bonnes pratiques. Ce document doit permettre à chaque commune du PNR du Doubs Horloger de prendre conscience des enjeux de leurs secteurs d'entrées de ville respectifs, d'y développer des approches paysagères et qualitatives, de trouver des réponses à leurs questions et bénéficier d'éléments concrets auxquels se référer, afin d'aménager et valoriser au mieux ces espaces, vitrines du territoire.



Une partie introductive pour comprendre les objectifs du guide et son fonctionnement

15 fiches de sensibilisation et de conseils pour la valorisation et l'aménagement des entrées de ville



Réalisation

Financements

